
*Commission de l'économie, des
finances, du budget et de la
fonction publique*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017**



*Examen du projet de délibération approuvant le budget général
de la Polynésie française pour l'exercice 2018*

Le vendredi 17 novembre 2017, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, initialement convoquée à 9 heures, démarre ses travaux à 9 h 16.

Sont présents en qualité de membres de la commission : *M^{me} Virginie Bruant, présidente ; M. Antonio Perez, vice-président ; M. Nuihau Laurey ; M^{me} Armelle Merceron ; M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami ; M. Marcel Tuihani.*

Sont absents en qualité de membres de la commission : *M. Ronald Tumahai, secrétaire (procuration à M. Antonio Perez, vice-président) ; M^{me} Gilda Vaiho (procuration à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami) ; M. Antony Geros.*

Assistent avec voix consultative les représentants suivants : *M^{me} Béatrice Lucas ; M. Jules Ienfa ; M^{me} Dylma Aro ; M^{me} Teura Iriti ; M. John Toromona ; M^{me} Teura Tarahu-Atuahiva ; M^{me} Minarii Galenon ; M^{me} Yolande Viriamu ; M^{me} Vaiata Perry-Frideman ; M^{me} Lana Tetuanui (9 h 27) ; M^{me} Élise Vanaa (9 h 49) ; M^{me} Sandrine Turquem (10 h 36).*



Le quorum étant atteint, la présidente de la commission annonce que 3 dossiers figurent à l'ordre du jour :

- **Projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018**
(Lettre n° 8146/PR du 8-11-2017)
- **Projet de délibération portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de prévention sanitaire et sociale »**
(Lettre n° 8148/PR du 8-11-2017)
- **Projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2018**
(Lettre n° 8147/PR du 8-11-2017)



Rapporteurs : M^{me} Virginie Bruant, M. Nuihau Laurey et M. Antonio Perez

Représentants du gouvernement :

Au titre de la Présidence de la Polynésie française : M. le Président Édouard Fritch ; M. Jérôme Jannot, conseiller auprès du Président de la Polynésie française ; M^{me} Terava Mariteragi-Deflesselle, correspondante budgétaire auprès du Président de la Polynésie française ; M. Antony Pheu, directeur de la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) ; M^{me} Jasmine Richmond, directrice de l'Institut de la jeunesse et des sports de Polynésie française (IJSPPF)

Au titre de la Vice-présidence : M. le vice-président Teva Rohfritsch ; M. Hervé Varet, conseiller technique en charge du budget et des finances, auprès du vice-président ; M. Warren Dexter, conseiller technique auprès du vice-président ; M^{me} Marie-Laure Denis, directrice du budget et des finances (DBF) ; M. William Vanizette, directeur de la Direction générale des affaires économiques (DGAE) ; M. Philippe Pagesy, chef du département juridique de la fiscalité de la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) ; M^{me} Vanina Cheung, juriste au département juridique de la fiscalité de la DICP ; M. Didier Martinez, directeur adjoint de la Direction régionale des douanes de Polynésie française ; M^{me} Loana Hofen, chargée des affaires économiques et fiscales à la Direction régionale des douanes de Polynésie française ; M. Fabien Breuilh, directeur de l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF) ; M. Christophe Bergues, directeur général par intérim de Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD)

Au titre du Ministère du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme : M. le ministre Jean-Christophe Bouïssou ; M^{me} Nicole Levesques, directrice de cabinet du ministre ; M^{me} Lena Normand, référente budgétaire auprès du ministre ; M. Karl Tefaatau, chef de service de la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) ; M. Francis Pezet, chef de service de l'informatique (SI) ; M. Bernard Amigues, chef de service de l'urbanisme (SAU)

Au titre du Ministère du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines : M. le ministre Tearii Alpha ; M. Steeve Lefoc, directeur de cabinet du ministre ; M. Lionel Lao, référent budgétaire auprès du ministre

Au titre du Ministère du tourisme, des transports internationaux : M^{me} Tamara Drape Mu, directrice de cabinet du ministre ; M. Bruno Jordan, chef de service du tourisme (SDT) ; M. Gwenaël Sorin, directeur administratif et financier du GIE Tahiti Tourisme ; M. Yann Teagai, directeur p.i. de l'Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)

Au titre du Ministère des solidarités et de la santé : M. Teama Richmond, correspondant budgétaire auprès du ministre

Au titre du Ministère de l'équipement et des transports intérieurs : M. le ministre Luc Faatau ; M^{me} Chantal Hacques, correspondante budgétaire auprès du ministre

Au titre du Ministère du travail, de la formation professionnelle et de l'éducation : M^{me} Marie Luce Domingos, correspondante budgétaire auprès du ministre ; M. Thierry Delmas, directeur général de l'éducation et des enseignements (DGEE)

Au titre du Ministère de la culture, de l'environnement, de l'artisanat et de l'énergie : M. le ministre Heremoana Maamaatuaiahutapu ; M^{me} Sylviane Fauvet, conseillère technique en charge de l'environnement auprès du ministre ; M. Stéphane Bitot, conseiller technique en charge de l'énergie auprès du ministre ; M^{me} Léna Wong, correspondante budgétaire auprès du ministre

PRÉSENTATION DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2018

La présidente : Je propose que nous commençons notre commission. Un tout petit point sur l'organisation de l'étude de ce dernier budget de la mandature. Normalement nos travaux étaient étalés sur trois jours, aujourd'hui, lundi après-midi et mardi, mais suite aux nombreuses demandes d'élus qui partent pour le Congrès des maires, ce week-end, il m'a été demandé d'essayer de finaliser nos travaux dans la journée.

C'est pour cette raison que nous avons demandé à tous les services de tous les ministères d'être présents pour pouvoir répondre à toutes nos questions. Ce que nous vous proposons, c'est de ne pas faire de pause, ce midi, mais des petits encas vous seront proposés vers 12 h 30, 13 h, comme cela nous enchainons, nous ne perdons pas de temps. Il y a quand même un petit peu de travail donc nous allons débiter. Merci à Monsieur le président de l'assemblée pour un petit encas proposé par vos soins pour ce midi et nous allons essayer de faire, au moins, le budget aujourd'hui, quitte à faire les comptes spéciaux et le nouveau fonds spécial lundi après-midi. Dans le premier ordre du jour que nous vous avons envoyé, il y avait le budget de l'assemblée, qui était en cours d'envoi, nous l'avons retiré de l'ordre du jour et nous l'étudierons au retour de notre président de l'assemblée, fin de semaine prochaine. Donc nous ferons une commission de l'économie spéciale pour étudier le budget de l'assemblée. Voilà pour les petites précisions d'organisation.

Nous allons donc commencer nos travaux par une présentation générale du budget 2018 par notre vice-président et, ensuite, nous rentrerons directement dans le cœur du sujet avec la délibération puis nous passerons aux questions-réponses au fur et à mesure, au cours des différents chapitres que nous étudierons.

Je vous souhaite à tous, par avance, une bonne journée, restez concentrés et je passe de suite la parole à notre vice-président. Merci.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Madame la présidente. Bonjour à nos élues et élus. Bonjour à mon collègue, bien sûr, Monsieur Jean-Christophe Bouissou, à l'ensemble des responsables, directeurs, qui se sont mobilisés pour venir répondre aux questions de la commission des finances et bien sûr, bonjour aux collaborateurs et collaboratrices de l'assemblée, des commissions et à l'ensemble des personnes présentes ou représentées ici.

Compte tenu de l'ambition que nous avons d'essayer de tenir dans la journée, ce qui est une belle ambition, mais il faut être ambitieux dans la vie, permettez-moi de vous saluer, Monsieur le président, non pas en lien avec ce que je viens de dire, mais en vous remerciant de nous accueillir à l'assemblée et puis pour l'encas, si j'ai bien suivi, que vous nous avez préparé, tout à l'heure.

Je propose de faire une présentation très synthétique puisque nous n'allons pas faire une redite du rapport qui a été produit, de manière à pouvoir directement passer, assez rapidement plutôt, aux questions. Je profite pour saluer le Président de la Polynésie française qui nous rejoint. Monsieur le Président, nous démarrons à peine la séance.

Effectivement, comme nous avons pu déjà vous en donner les grandes lignes dans le cadre du débat d'orientation budgétaire je serai assez synthétique puisque vous avez pu voir, chers élus de l'assemblée, que le budget 2018 est assez fidèle aux orientations qui ont été données dans le cadre du débat que nous avons eu, il y a quelques semaines. Il s'agit donc de poursuivre l'action gouvernementale de soutien effectivement confirmée à l'activité économique et à la création d'emploi. Nous avons voté, hier, les lois fiscales concourant justement à cet objectif et accompagnant l'exercice budgétaire. D'autres textes doivent encore arriver dans le cadre de la session, mais pour atteindre de cet objectif, puisque le gouvernement — et j'ai eu l'occasion de le répéter encore hier — remet du cœur à l'ouvrage pour ne pas se satisfaire du mieux économique actuel, qui est néanmoins une performance que nous souhaitons reconnaître et au bénéfice de l'ensemble des agents économiques de ce pays, nous souhaitons poursuivre cet effort en marquant encore ce soutien à l'activité économique et à la création d'emploi.

Ce qui signifie, effectivement, que dans le cadre du mieux économique, il y a forcément un mieux budgétaire, eu égard à la structure de la fiscalité polynésienne. Comme vous le savez, il y a des vases communicants et des liens de causes à effet assez rapides en matière budgétaire, dès lors que l'économie va mieux. La croissance du produit intérieur brut, qui a été confirmé par les différents instituts, pour une troisième année consécutive, sur des performances qui nous remettent au niveau d'il y a plus de 10 ans, permet aussi de constater des rentrées fiscales plus importantes.

Dans ce cadre-là, le souhait du gouvernement est néanmoins — et j'ai cru comprendre hier que ça n'a pas encore été bien compris par l'ensemble des groupes à l'assemblée —, de poursuivre son effort de rationalisation et une meilleure gestion de l'outil administratif polynésien. Une partie des fruits de la croissance est réinjectée dans l'économie, c'est-à-dire que nous allons à nouveau augmenter les budgets dits d'intervention.

Nous allons dégager de l'autofinancement supplémentaire pour pouvoir investir encore davantage, mais nous ne remettons pas en cause le plan déployé depuis quelques années déjà, et en tout cas tout au long de la mandature, de rationalisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, parce que la fiscalité va mieux et parce que, globalement, l'économie va mieux, et nous n'allons pas lâcher les fondamentaux de gestion du Pays car nous n'oublions pas et nous ne devons pas oublier d'où nous venons et quelle était la situation notamment en 2012, qui est une des années malheureusement noires de référence, où le Pays était proche de la cessation de paiement, et donc il est important de poursuivre cette œuvre de rationalisation.

Cela veut donc dire stabilité des dépenses de personnel. Nous sommes sur une masse salariale autour de 30 milliards, comme vous le savez, et nous continuons d'œuvrer pour qu'elle ne redécalle pas. Il est important, à la fois de pouvoir honorer, bien sûr, les salaires des fonctionnaires, mais il ne s'agit pas non plus de déraper à nouveau sur les dépenses de personnel, et donc le gouvernement tient à assurer cette stabilité, quand bien même nous aurions pu être tentés, à un moment où cela va beaucoup mieux, à la veille d'échéance électorale, de pouvoir à nouveau recourir au recrutement massif, au travers de postes à créer dans l'administration.

Ce n'est pas le parti pris par notre Président et notre gouvernement. Donc nous continuons d'assurer cette stabilité des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement courant. Là aussi nous continuons, avec le concours de nos directeurs, de nos services et de l'ensemble des fonctionnaires, de rationaliser nos besoins en fonctionnement courant en énergie, en électricité, en fourniture. Tout ce qui est mis en œuvre en gestion, on va dire, de bon père de famille, doit continuer de s'appliquer, pour faire en sorte que toutes les marges qui sont dégagées de ce mieux économique soient réinjectées dans l'économie ou à disposition des fonds destinés à aider les plus démunis, nous aurons l'occasion d'en parler aussi tout à l'heure. Donc stabilité de dépenses de personnel, stabilité des dépenses de fonctionnement courant, progression des dépenses d'intervention pour le soutien au développement et pour la protection sociale, dont notre ministre de la solidarité, qui va nous rejoindre, nous en dira également quelques mots.

Tout cela pour pouvoir, vous l'avez vu, constater une progression de l'autofinancement de 20 milliards, pour pouvoir couvrir la demande de crédit en investissement et nous choisissons effectivement de poursuivre par ce biais-là, à la fois la progression des crédits d'investissement et, en même temps, en maîtrisant le recours à l'emprunt, la poursuite du désendettement du Pays. Pour, je crois, la deuxième année consécutive, la performance que l'on peut relever dans ce budget, va permettre, à la fois de dégager suffisamment d'autofinancement, donc des économies qui sont faites sur le fonctionnement courant, et de meilleures recettes fiscales, pour pouvoir encore augmenter l'effort d'investissement public du Pays, au travers des crédits de paiement, qui sont inscrits au budget d'investissement mais, en même temps, en stabilisant le niveau de l'emprunt, de poursuivre la politique de désendettement du Pays. Comment est-ce que nous arrivons, en stabilisant l'emprunt, à poursuivre la politique du désendettement du Pays ? C'est en stabilisant un emprunt moins élevé que la somme des remboursements que nous avons à faire chaque année. Donc c'est mécanique puisque nous empruntons moins que ce que nous remboursions annuellement.

Je propose de ne pas plus rentrer dans le détail, parce que je pourrai faire un exposé comme j'ai pu le faire au débat d'orientation budgétaire qui dépasserait l'heure. Mais ce que je propose, parce que vous avez du monde qui s'est déplacé, ce matin, et je tire un peu les leçons du DOB pour lequel nous avons fait déplacé beaucoup de monde, mais finalement c'était ma jolie voix qui avait bercé toute la matinée cette commission même si vous étiez ravis de m'entendre, je crois que vous êtes un peu las maintenant. J'en prends pour témoin cette jolie fleur de *tiare* que vous m'avez accordée aussi ce matin.

Plus sérieusement, l'ensemble des ministères et des techniciens se sont déplacés et je vous ai livré, dans les grandes masses, la synthèse des orientations budgétaires. Nous sommes à la disposition de l'ensemble des élus de la commission, mais aussi ceux qui ne sont pas de la commission, bien entendu, qui se sont déplacés, pour venir vous éclairer, préciser ou expliciter des choix budgétaires qui sont faits et rentrer peut-être assez rapidement dans le détail de ce budget, qui est à la fois un budget pour continuer dans l'action, mais qui néanmoins ne sacrifie pas, à l'aune d'une période électorale, des standards de gestion que nous souhaitons rigoureux pour continuer de poursuivre cet effort de redressement et d'assainissement des comptes publics de la Polynésie française et en même temps qui consacre le fruit de la richesse à ces deux priorités confirmées par le gouvernement qui sont celles du redressement économique et donc de l'emploi, et puis celui bien sûr de la protection sociale et de l'action en faveur des plus démunis de notre Pays. Merci.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

La présidente : Comme je vous le précisais, je vous propose, dans notre organisation, que nous passions directement chapitre par chapitre pour la séance de questions-réponses. Nous allons rentrer dans le cœur de notre délibération, par les trois premiers articles et ensuite nous passerons chapitre par chapitre pour les discussions.

Les articles 1^{er} à 3 ne suscitent pas de discussion.

Vote sur les articles 1^{er} à 3 :
*Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)**

* Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez
Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

Sur l'article 4 – Ressources du budget général

➤ En section de fonctionnement

➤ Chapitre 960 – Pouvoirs publics

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Puisque nous sommes sur les recettes, de façon un peu plus globale je voudrais savoir pourquoi — puisque vous avez indiqué que les recettes fiscales sont en augmentation importante — le Pays a quand même décidé de contracter un emprunt de 2 fois 1 milliard auprès de la Socredo au mois de septembre — je crois que c'était le 22 septembre dernier — puisqu'il y a *a priori* suffisamment de recettes fiscales. C'est ma première question, puis après j'aurai d'autres questions concernant les recettes.

M. Teva Rohfritsch : Cet emprunt est dans le cadre du plan de financement de cette année 2017, le plan de financement qui a été validé et qui est en exécution du budget validé pour 2017. C'est la mobilisation des emprunts sur 2017. Nous ne pouvons emprunter que ce qui est autorisé par l'assemblée et donc c'est le budget 2017 qui se réalise bien souvent en fin d'exercice, puisqu'il y a l'annualité budgétaire et puis après il y a la contraction des emprunts. Mais les emprunts auprès des banques locales et de l'AFD et bientôt de la CDC, — j'anticipe — c'est l'objet de l'exécution du schéma de financement du budget 2017.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Alors, sur le chapitre 960, nous constatons en recettes directes, produits de l'Imprimerie officielle, une baisse de presque 13 millions de francs. À quoi cela correspond-il ?

M^{me} Marie-Laure Denis : En fait c'est tout simplement qu'il y a eu un alignement par rapport à l'exécution et à l'atterrissage prévu de cette année.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : C'est énorme.

M^{me} Marie-Laure Denis : Oui. Globalement sur les recettes du budget général, nous regardons l'atterrissage de l'exercice et ensuite soit nous nous alignons au vu de l'atterrissage soit nous rajoutons au vu de l'atterrissage un pourcentage supplémentaire, une hausse que nous pouvons anticiper. Donc souvent quand ce sont des baisses, nous regardons l'atterrissage de l'exercice en cours, donc 2017 et nous nous alignons. C'est le cas pour l'Imprimerie officielle.

➤ Chapitre 961 – Moyens internes

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Juste des précisions sur l'augmentation de recouvrement des frais SOFIX, 3,6 millions francs s'il vous plaît.

M^{me} Marie-Laure Denis : Nous sommes typiquement dans une reconduction de l'atterrissage prévu pour 2017.

➤ Chapitre 962 – Personnel

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur le 65739 « remboursement de subventions de fonctionnement aux organismes », nous avons une suppression de la ligne, c'est ça ? Moins 28 millions ?

M^{me} Marie-Laure Denis : Tout simplement il n'a pas été opéré de reconduction de crédits puisqu'il n'y a eu aucune exécution sur cette ligne-là en 2017.

La présidente : Cela n'a pas été utilisé.

➤ Chapitre 963 – Partenariat avec les « collectivités »

Le chapitre ne suscite pas de discussions.

➤ Chapitre 964 – Tourisme

M^{me} Armelle Merceron : J'ai compris que les 1,8 milliard c'est le FED. Pourquoi est-ce que nous cumulons en 2018 les tranches 2017 et 2018 ? Il y a eu un retard ?

Pourriez-vous simplement expliquer parce que dans le rapport de présentation, il est bien indiqué que cette somme correspond au versement des tranches 2017 et 2018 et s'il était possible de donner quelques indications sur les zones géographiques où il y aura des interventions.

La présidente : Sur l'aspect financier, Marie-Laure.

M^{me} Marie-Laure Denis : Je vais répondre à la première partie de la question. Sur l'aspect financier, effectivement il y a la quote-part pour 2017 et la quote-part pour 2018, sauf que celle de 2017, nous allons la toucher, *a priori* en fin janvier, début février 2018. C'est pour cela que nous ne l'avons pas prévue dans le cadre du BP 2017 et que nous prévoyons les deux tranches de titres au titre du BP 2018. Je passe la parole à mes collègues du tourisme pour l'aspect purement technique des ouvrages concernés.

M. Bruno Jordan : Au niveau du FED, comme on le sait c'est un appui budgétaire. Au niveau de la répartition géographique, pour l'instant elle touche l'ensemble de la Polynésie. Nous sommes en train, avec la mise en place du CDMT, le cadre de dépenses à moyen terme, de regarder, avec l'ensemble des secteurs que ça soit les ministères et les services, quelles sont les actions possibles au niveau de l'appui budgétaire du FED. Mais normalement ça devrait toucher l'ensemble de la Polynésie.

M^{me} Armelle Merceron : Est-ce que c'est une somme qui est versée avant travaux ou est-ce que c'est sur remboursement d'avance du Pays ?

M^{me} Marie-Laure Denis : Alors, en fait, aucun des deux puisque nous sommes en appui budgétaire. Depuis le 11^e FED, nous ne sommes plus sur une logique de projets mais sur une logique d'appui budgétaire.

M^{me} Armelle Merceron : Pouvez-vous nous préciser ce que c'est qu'un appui budgétaire puisque nous ne sommes pas habitués à l'idée d'appui budgétaire ?

M^{me} Marie-Laure Denis : L'Union européenne va nous verser cette dotation, non pas au vu de justificatifs de la réalisation d'un projet mais au vu d'objectifs, d'indicateurs, qui auront été atteints dans la politique sectorielle retenue. Donc là, en l'occurrence, c'est la politique du tourisme. Le secteur du tourisme a élaboré un cadre de dépenses à moyen terme, avec des actions identifiées, des indicateurs identifiés et c'est au vu de l'aboutissement et la réalisation de ces indicateurs que l'appui budgétaire est progressivement débloqué.

Il y a aussi un autre sujet qu'on a eu l'occasion d'aborder lors de précédentes commissions des finances, c'est la réforme de notre gestion des finances publiques. Nous avons eu une évaluation PEFA de nos finances publiques en 2015, c'était dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui budgétaire du FED, et donc il veille à ce que la politique sectorielle retenue atteigne ces objectifs et que notre gestion des finances publiques soit irréprochable.

➤ Chapitre 965 – Développement des ressources propres

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir une précision sur le 7068 « *Autres prestations de services* » concernant l'augmentation de 10 800 000 F CFP.

M^{me} Marie-Laure Denis : Comme les points précédents, on s'aligne sur l'atterrissage de l'exercice en cours.

➤ Chapitre 966 – Économie générale

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Finalement, quand le texte sur la propriété industrielle était passé, on a eu l'impression qu'on allait pouvoir vraiment récupérer des recettes très importantes. Au final, on se rend compte que les recettes stagnent. Comment expliquez-vous ce phénomène ? Est-ce que les partenaires économiques utilisent vraiment cet outil ? Comment vous le traduisez ? Au départ, c'est vrai qu'il y avait eu des projections plutôt positives et, au final, on se rend compte depuis le budget de l'année dernière que les recettes n'évoluent pas plus.

M. William Vanizette : *Ex post*, on pourrait dire que les prévisions ont été un peu optimistes — je pense qu'il faut le dire — et que l'on est un peu dans un volume de redevances qui fluctuent entre 80 et 100 millions de recettes. Sachant que la reconnaissance va épuiser ses effets en 2020 et que, par contre, l'extension devrait monter en régime. Il est vrai que les prévisions aussi sont difficiles à faire puisqu'il s'agit d'actes de dépôt et d'extension qui sont essentiellement provoqués par des entreprises basées en Métropole. Donc, il est difficile aussi d'avoir des prévisions certaines puisque, par définition, ces dépôts sont un peu aléatoires. Ils sont liés aux stratégies de tout un tas d'entreprises métropolitaines. On est, depuis quelques années, dans une fluctuation des ressources de redevances entre 80 et 100 millions mais il y a une augmentation du volume des dépôts et d'extension. Je pense que l'on va continuer dans un trend légèrement progressif sur les extensions dans les années à venir.

➤ Chapitre 967 – Travail et emploi

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir des indications sur l'augmentation des amendes et confiscations non fiscales. C'est quand même une augmentation importante. C'est une toute petite recette à la base et, au final, on l'a presque doublée sur l'année prochaine. À quoi cela correspond ?

M. Teva Rohfritsch : Cela correspond à l'atterrissage

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : On peut savoir combien de sociétés ont été touchées ?

M. Teva Rohfritsch : Nous n'avons pas le détail.

➤ Chapitre 968 – Culture et patrimoine

Le chapitre ne suscite pas de discussions.

➤ Chapitre 969 – Enseignement

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur la 74-711, il me semble qu'il y avait eu des indications données dans le rapport. Donc -24 200 000 F CFP. Je voulais avoir plus de précision.

M^{me} Marie Luce Domingos : En réalité, il n'y a pas eu de diminution. L'année dernière, lorsque nous avons préparé le budget, nous avons inscrit 119 000 000 F CFP qui correspondaient à la recette de l'État pour la dotation aux enseignements du privé. Or, cette année, suite à la nouvelle convention Éducation-État, l'État verse directement les 119 000 000 F CFP pour les enseignements du privé aux enseignants du privé. Cela ne passe plus par le budget du Pays. Et comme on a une augmentation relative à la dotation de l'État pour les manuels scolaires, on a une augmentation ; mais, ici, cela apparaît comme une diminution.

Je peux vous donner le détail, mais peut être quand on passera aux dépenses.

M^{me} Lana Tetuanui : Pour en rester sur la vague de l'éducation, sous-chapitre 6513, -12 millions pour les bourses, je souhaiterais que l'on m'explique ce réajustement négatif pour les bourses.

La présidente : Nous sommes en recettes de fonctionnement pour le moment.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur le chapitre 969 « Enseignement », en recettes ?

➤ Chapitre 970 – Santé

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur la 7476, je voudrais en savoir plus sur la participation de la CPS, avec une ligne *a priori* qui doit être créée puisque nous n'avons pas de référentiel sur 2017.

M. Teama Richmond : Il s'agit d'une recette issue d'un contrat d'objectifs et de moyens concernant la chimiothérapie décentralisée à Utuoroa et à Taravao.

➤ Chapitre 971 – Vie sociale

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Cela rejoint la question précédente sur les 35 799 000 en + sur la 74711.

M^{me} Marie-Laure Denis : C'est la ligne qui concerne le transport scolaire.

➤ Chapitre 973 – Environnement

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voulais avoir des précisions sur l'ajustement qui est fait par rapport à la 74718.

M^{me} Marie-Laure Denis : C'est dans le cadre de la convention ADEME. C'est une recette affectée. Donc, c'est un réajustement qui est fait.

➤ Chapitre 974 – Réseaux et équipements structurants

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais savoir à quoi correspondent les amendes et confiscations non fiscales au 7581.

M^{me} Marie-Laure Denis : Ce sont les amendes qui sont dressées par la Direction de l'équipement.

Pas d'exécution sur 2017, donc nous n'inscrivons rien pour le BP 2018.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Ce sont des amendes qui correspondent à quoi ?

M^{me} Marie-Laure Denis : Ce sont les contraventions de grande voirie.

M. Teva Rohfritsch : Juste peut être... parce qu'il y a des questions récurrentes sur ce thème-là. Quand il n'y a pas de recette constatée sur l'année, nous ne reconduisons pas la recette, en mesure de bonne gestion. Dans un souci de sincérité budgétaire.

➤ Chapitre 975 – Transports

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : J'aimerais avoir des précisions sur la 7031, la 7061 et la 74718.

M^{me} Marie-Laure Denis : Pour la 74718 intitulée « Autre participation de l'État », c'est tout simplement la recette pour l'ADAC, pour les aéroports.

La 7031, ce sont les redevances aéroportuaires. Là, c'est pareil, on se cale sur l'atterrissage ; d'où cette réduction constatée par rapport au BP 2017.

Pour la 7061, les prestations de service en termes de transport, c'est pareil, nous avons constaté une forte baisse d'exécutions ; donc, on s'aligne sur l'atterrissage.

M^{me} Lana Tetuanui : J'ai envie de demander à notre directrice du budget d'être un peu plus claire dans les détails. Parce que j'hallucine d'entendre ce que j'entends parce qu'il y a un paradoxe quand même. Il y a nos statistiques, prouvées par les médias — et nous le savons tous — qui montrent qu'il y a une augmentation de la fréquentation ici, en Polynésie. Alors, je ne peux pas admettre ou croire qu'il y a un réajustement négatif dans le sens des touchés dans les aéroports parce que nous, qui vivons presque toute l'année dans les avions, nous avons quand même constaté une fréquentation, mais très à la hausse, aussi bien dans les Îles-Sous-le-Vent, bien sûr Bora-Bora pour ne pas citer aussi Raiatea aéroport d'État, plus Faaa.

Je ne veux pas jeter un coup d'épée dans l'eau ce matin, mais il y a quelque chose qui tourne pas rond. Je ne peux pas écouter ce que ce que j'entends là, ce matin. À moins que la presse raconte n'importe quoi dans ce pays !

M. Teva Rohfritsch : Je vous propose que l'on apporte la réponse en séance parce que l'Aviation civile polynésienne n'est pas présente mais, avec diligence effectivement, nous comptabiliserons ces touchers pour pouvoir vous apporter l'éclairage qui revient à tous nos élus de l'assemblée — y compris ceux de la République qui sont aussi représentés à l'assemblée — pour que nous puissions mettre, au regard de ces perspectives budgétaires, les performances constatées sur le terrain.

Je voudrais simplement relativiser l'exercice parce qu'il s'agit d'une prévision budgétaire et, en fonction d'un atterrissage, de réajuster la prévision pour l'année prochaine. Ce n'est pas forcément l'indicateur de performance effectif. Cela, c'est au compte administratif que l'on vient mesurer par rapport au budget ce qui est effectivement comptabilisé. Là, on pourra bien mesurer la performance.

Donc, nous sommes dans l'exercice du budget 2018. Par rapport au budget primitif 2017, une certaine somme a été émise et nous constatons l'atterrissage. Par rapport à cette prévision budgétaire, on vient réajuster le budget 2018 mais l'atterrissage n'est pas encore le compte administratif 2017. Donc l'atterrissage, c'est encore une prévision — c'est pour cela qu'on dit « que l'on va atterrir. » — de réalisation de la recette mais, en séance, nous essaierons de vous apporter plus de précisions sur le mode de calcul de cet atterrissage avec le service adéquat.

M^{me} Lana Tetuanui : Personnellement, j'ai compris ce que le VP voulait bien me faire comprendre, mais de la compréhension de tous les citoyens de la Polynésie, il y a un élément qui ne va pas échapper à leurs yeux en parlant de la flotte d'Air Tahiti. Pour ceux qui, au lieu d'aller à Las Vegas ou à Auckland, voyagent dans les îles, la flotte d'Air Tahiti s'est bien renouvelée. Cela veut dire qu'il y a de la matière ! Cela tourne !

Si la compagnie locale a pu renouveler sa flotte d'appareils concernant nos ATR qui desservent les archipels, c'est un constat visuel ! Tout le monde l'a remarqué : « *C'est bien, on a de nouveaux appareils. Cela veut dire que l'économie tourne* ». Puis, quand je viens en commission et que je vois « *nake moni* » avec tous ces touchers-là ! C'est un peu ma réaction ce matin, Monsieur le vice-président, entre le constat visuel et les chiffres. C'est là que l'on se dit qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Enfin, c'est pour ma propre gouverne.

M. Teva Rohfritsch : Nous avons bien pris note de votre appétence pour les jolis tatouages sur les nouveaux avions d'Air Tahiti et c'est vrai qu'ils sont remarquables.

Les redevances sont sur le nombre de touchers. Encore une fois, il vaut mieux avoir moins de touchers mais des avions remplis que plus de touchers et des avions vides. C'est cette combinaison qui permet aux compagnies aériennes d'aller mieux. C'est pour cela qu'il ne faut pas se méprendre sur la baisse éventuelle des redevances qui sont liées au nombre de touchers.

On peut avoir moins de touchers, mais un avion plein, c'est ce qui permet effectivement d'avoir la bonne santé de l'avionneur mais pas forcément les redevances en face par rapport au nombre de touchers. D'ailleurs, les compagnies aériennes, y compris à l'international, ont beaucoup rationalisé les fréquences. Vous qui, du fait de vos fonctions, devez aller régulièrement dans la haute chambre, vous savez qu'il est parfois difficile d'avoir des places pour aller à Paris parce que la compagnie aérienne a réduit la fréquence, donc le nombre de touchers. Par contre, les avions sont pleins.

Air Tahiti aussi, dans une autre mesure, a dû ajuster son programme effectivement pour optimiser les vols. Ce qui peut expliquer que l'on peut avoir une redevance qui baisse avec un nombre de touchers qui baisse, mais que les avions soient pleins.

➤ **Chapitre 976 – Urbanisme, habitat et foncier**

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Je voudrais juste avoir des précisions sur les articles 7034 et 752.

M^{me} Marie-Laure Denis : Je vais apporter une réponse mais qui risque peut-être de ne pas satisfaire. Nous sommes dans une reconduction de l'atterrissage effectivement pour l'article 752 et c'est la même chose, avec un réajustement à la hausse cette fois-ci, pour l'article 7034 « *Redevance d'occupation du domaine public maritime* ».

Vote sur les chapitres 960 à 976 :
Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)*

* Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez
Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ Chapitre 990 – Gestion fiscale

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Il y a beaucoup de précisions à demander. On a bien compris qu'il y avait un rebond d'activités économiques, ce qui génère forcément plus de recettes mais je voudrais avoir plus de précisions :

- sur l'article 71261 « *Droits de douane* » puisque l'on a une augmentation de 418 millions F CFP. Je voudrais savoir si cela correspond à davantage d'importations et à quel type d'importations ? Si vous avez la structure d'information ;
- sur l'article 71262, sur la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche, il y a + 290 millions F CFP ;
- sur l'article la baisse de 100 millions F CFP, de 2,8 milliards on passe à 2,7 milliards, ce n'est pas énorme mais je voudrais quand même des précisions ;
- sur l'impôt foncier sur les propriétés bâties, on a une augmentation de 200 millions ;
- sur l'article 7386 « *Impôt forfaitaire sur les stations radioélectriques* », on est à – 112 millions ;
- sur les – 312 millions – article 7387.

M. Teva Rohfritsch : Je me permets quand même de bien cadrer l'exercice que nous sommes en train de faire, nous sommes sur le budget 2018 et pas sur le compte administratif 2017, Madame la représentante. Donc, nous ajustons encore une fois — je crois que c'est la troisième fois que je le dis — les prévisions budgétaires par rapport à des atterrissages qui, au mois de novembre, ne sont pas définitifs. C'est l'exercice de prévision budgétaire. C'est au regard de la fiscalité constatée et projetée sur la fin de l'année que chacune de vos questions trouvent une réponse puisqu'en fonction de ce qui est constaté et projeté, il y a une prévision de recettes budgétaires. On ne va pas, à ce stade — ce n'est pas l'exercice et ce n'est pas encore le moment — venir justifier d'une recette encaissée. Ce se fait au moment de l'examen du compte administratif 2017.

Donc, je me permets de vous donner une réponse globale qui est que c'est en fonction de l'atterrissage et du constat sur les premiers mois de l'année 2017 qu'une projection est faite et que l'ajustement est fait en termes de prévisions budgétaires — nous sommes sur les recettes — du budget 2018.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : J'ai bien compris l'exercice, ne vous inquiétez pas Monsieur le vice-président, ceci étant dit vous avez un niveau d'information que nous n'avons pas. Donc, c'est la raison pour laquelle je pose ces questions. Maintenant, si cela dérange, on avance, il n'y a pas de soucis.

M. Teva Rohfritsch : Nous vous avons répondu, Madame la représentante. Après la réponse peut ne peut pas vous satisfaire mais c'est notre réponse. Un peu de respect pour le gouvernement, s'il vous plaît !

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Vous n'avez donc pas de réponses à apporter par rapport à ce que je viens de demander. Vous considérez que vous êtes sur de la prévision budgétaire donc vous refusez de nous donner des éléments. OK, je retiens. Donc, vous êtes sur une pure présomption de prévisions budgétaires. Je retiens.

La présidente : Ce ne sont pas des chiffres qui sont inventés, c'est sur des prévisions de 2017 quand même !

M. Teva Rohfritsch : Madame la présidente, je peux répéter pour la quatrième fois ma réponse. Donc, il s'agit des rentrées fiscales constatées jusqu'au mois d'août 2017. Ensuite, cela s'appelle « une projection budgétaire » qui permet, de manière linéaire, si — toutes choses égales par ailleurs — les mêmes paramètres se vérifient d'ici la fin de l'année et eu égard de l'effet de saisonnalité sur les dix dernières années constatées que nous puissions projeter une recette sur l'année suivante. Je suis ravi d'essayer d'apprendre à Madame Levy-Agami, comment on fabrique un budget.

➤ Chapitre 991 – Gestion financière

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Au-delà de la projection budgétaire, quand on voit une baisse de 2,6 milliards sur les autres produits exceptionnels, vous l'expliquez comment ?

M^{me} Marie-Laure Denis : C'est tout simplement parce qu'il n'y a pas de prélèvement sur les fonds, sur les comptes spéciaux, au profit du budget général pour la construction du BP 2018.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Sur les EPIC : – 1,104 milliard F CFP ?

M^{me} Marie-Laure Denis : Le moins correspond au prélèvement sur l'OPT qu'il n'y aura pas l'année prochaine.

M. Teva Rohfritsch : Sur ce plan-là, nous sommes conformes à ce qui a été dit au débat d'orientation budgétaire et, à plusieurs reprises, dans les séances qui se sont déroulées jusqu'à celle d'hier d'ailleurs où je crois que je l'ai répété aussi, Madame la présidente.

La présidente : Tout à fait. Et ceci est bien précisé dans le rapport.

Vote sur les chapitres 990 et 991 et sur le total des recettes de fonctionnement :
Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 3 procurations)*

* 10 h 15 : Sortie de M. Nuihau Laurey, qui donne procuration à M^{me} la présidente Virginie Bruant
Procuracion de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez
Procuracion de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ **En section d'investissement**

Les chapitres 021 à 951 ne suscitent pas de discussion.

Vote sur les chapitres 021 à 951, sur le total des recettes d'investissement et sur le total général des ressources :
Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 3 procurations)*

* Procuracion de M. Nuihau Laurey à M^{me} la présidente Virginie Bruant
Procuracion de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez
Procuracion de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

Sur l'article 5

L'article 5 ne suscite pas de discussion.

Vote sur l'article 5 :
Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 3 procurations)

Sur l'article 6

AMENDEMENT N° 1 (APF 12740 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

Vote sur l'article 6 amendé :
Adopté avec 6 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuracion)**

* Procuracion de M. Nuihau Laurey à M^{me} la présidente Virginie Bruant
Procuracion de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez
** Procuracion de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

Sur l'article 7 – Dépenses de fonctionnement

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues**

Le chapitre 022 ne suscite pas de discussions.

Vote sur le chapitre 022 :
Adopté avec 6 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuracion)**

* Procuracion de M. Nuihau Laurey à M^{me} la présidente Virginie Bruant
Procuracion de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez
** Procuracion de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ Chapitre 023 – Virement à la section de fonctionnement

Le chapitre 023 ne suscite pas de discussions.

➤ Chapitre 960 – Pouvoirs publics

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur les + 15 000 000 F CFP à l'article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires », je voulais savoir si cela correspond à des recrutements de CDD. Je sais qu'il y avait eu une annonce qui avait été faite à l'occasion du DOB sur de possibles recrutements pour éviter de faire peser sur l'administration l'entrée dans l'administration d'agents recrutés sur concours pour des périodes qui iraient bien au-delà d'une mission à accomplir.

M^{me} Marie-Laure Denis : Le 622, ce n'est pas pour des recrutements CDD, mais on est bien sur notamment des conventions de prestations de service, exactement.

➤ Chapitre 961 – Moyens internes

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur l'article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires », je vois que le budget double donc j'aurais souhaité avoir plus de précisions sur le type de prestations que vous comptez engager pour expliquer ce doublement du budget.

M^{me} Marie-Laure Denis : Cette augmentation concerne principalement le Service informatique.

M. Jean-Christophe Bouissou : Le chef de service peut compléter en fonction de la réponse que je vais donner. Il s'agit ici de la réorganisation du service informatique puisque l'on va mettre en place un plan stratégique de transformation de notre système d'information avec des marchés qui vont être passés avec des entreprises.

Vote sur les chapitres 023 à 961 :

Adopté avec 5 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

* 10 h 30 : Départ de M^{me} Armelle Merceron, absente au moment du vote

Procuration de M. Nuihau Laurey à M^{me} la présidente Virginie Bruant

Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez

** Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ Chapitre 962 – Personnel

AMENDEMENT N° 2 (APF 12741 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

Vote sur l'amendement

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 3 procurations)*

* 10 h 35 : Retour de M. Nuihau Laurey, porteur de la procuration de M^{me} Armelle Merceron

Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez

Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir des précisions sur les articles 625 « Déplacements et missions » et 6416 « Emplois aidés », s'il vous plaît.

M^{me} Marie-Laure Denis : Sur la ligne 625, cette baisse est expliquée par une baisse des indemnités forfaitaires de changement de résidence. Pour les « Emplois aidés », ce sont les CVD.

➤ Chapitre 963 – Partenariat avec les « collectivités »

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Ce ne sont pas de grosses sommes mais je voulais avoir des indications sur l'article 618 et avoir des précisions sur l'article 674352, les – 55 millions de l'établissement de TEVA.

M. Teva Rohfritsch : Est-ce que Madame la représentante peut préciser ses questions. Vous voulez des précisions sur le libellé, sur ce que cela recouvre, sur la recette, sur la dépense, sur ce qu'il est prévu de faire, sur ce qui n'est pas prévu de faire ? Je ne comprends pas votre question.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir des précisions sur les ajustements.

M^{me} Marie-Laure Denis : Pour le 618, cela concerne le Service de l'urbanisme pour l'élaboration du SAGE. Pour le 674 « *Etablissement de TEVA* », la baisse est liée à la réorganisation.

M^{me} Lana Tetuanui : Sur le sous-chapitre 6552, pour le fonds intercommunal de péréquation, il y a une prévision de 1,903 milliard en réajustement positif. J'aime bien quand ce sont des réajustements positifs — surtout quand il s'agit des communes — parce que vous savez pertinemment que le FIP est une dotation qui va aller directement vers les communes.

Je parle bien pour ne pas trop offusquer le VP, mais je ne veux pas aussi que l'on m'offusque surtout quand il s'agit de la vie financière des communes. Donc, au budget primitif 2017, 15 milliards étaient inscrits. On établit une prévision de 1,9 milliard, presque 2 milliards. On peut aller se noyer dans les autres chiffres mais là, quand il s'agit du FIP, c'est trop important et j'espère que les élus de l'assemblée sont en train de bien retenir cela. Ce que je veux dire à l'ensemble du gouvernement — à commencer par le Président, le VP et tous les ministres — c'est que vous allez tout faire pour que cette prévision de 1,9 milliard soit au chiffre près quand on étudiera les comptes administratifs. Bon, je sais que cela dépend des recettes que l'on aura générées lors de l'exercice 2018 mais faites votre possible.

M. Teva Rohfritsch : C'est bien cela et merci de reconnaître la portée des fruits de la croissance suite à l'action du gouvernement qui bénéficiera aussi aux communes de manière mécanique. Je crois que c'est important effectivement de le souligner. Merci pour votre intervention.

M^{me} Lana Tetuanui : Vous savez bien que les communes, c'est un sujet qui me passionne et qui me tient à cœur, parce que ce sont quand même les acteurs qui contribuent au développement de l'économie de notre Pays. C'était juste pour compléter ce qu'a dit le vice-président. Le chiffre est important ce matin. Je tiens quand même à rappeler à ma collègue Sandra Levy-Agami que lors des discussions sur le fameux compte pour les victimes des calamités naturelles — vous vous rappelez quand on a retiré pour renvoyer dans le budget général et puis, dans l'hémicycle, on a dit que cela allait impacter les finances avec justement moins de recettes et moins de prévisions pour le FIP — je suis bien contente de voir ce chiffre aujourd'hui. C'est pour dire que le VP est bon quand même et qu'il se débrouille pour que ce chiffre soit augmenté.

➤ *Chapitre 964 – Tourisme*

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir des précisions sur les – 105 300 000 F CFP de subventions aux associations à l'article 6574 et ensuite sur les 75 350 000 francs en plus pour les subventions aux associations à l'article 6744.

M^{me} Marie-Laure Denis : Sur la nature de la dépense concernée pour la 6744, donc cela concerne le GIE Tahiti Tourisme à qui je vais passer la parole.

M^{me} Tamara Drape Mu : Excusez-moi, le représentant du GIE Tahiti Tourisme n'est pas là. Je préférerais qu'on l'attende pour avoir des précisions si vous voulez bien. Merci.

M. Teva Rohfritsch : Je renouvelle ma question Madame la présidente. Quelle est la question ? Ce sont des précisions sur quoi ? Le plan d'action ?

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur la modification de la somme.

M. Teva Rohfritsch : La modification de la somme, vous la constatez. Elle est là. Quelle est votre question ? Votre question est ouverte. Cela pourrait être une question globale telle que « *Est-ce que je peux avoir des précisions sur le budget à 120 milliards ?* ». C'est un peu facile Madame la représentante. Quelle est votre question ? On sera ravi d'y répondre mais je ne comprends pas la question. Il y a un moins et un plus mais je ne comprends pas la question.

M. Jean-Christophe Bouissou : Il y a deux subventions qui sont versées aux GIE Tahiti Tourisme. Il y a une subvention versée sur le fonctionnement du GIE et il y a une subvention pour les actions de promotion du GIE sur les marchés. Ici, c'est un ajustement sur le budget de fonctionnement du GIE. Je présume que l'on retrouvera des dépenses en fonction des actions qui sont prévues sur 2018.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : C'est aussi par rapport aux subventions qui ont été versées par ailleurs, il faudra réajuster les subventions.

Vote sur les chapitres 962 amendé à 964 :

Adoptés avec 6 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

* Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez

Procuration de M^{me} Armelle Merceron à M. Nuihau Laurey

** Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ **Chapitre 965 – Développement des ressources propres**

M^{me} Yolande Viriamu : *Aronga i tō tātou fāreireira'a. Fa'aterehau, hō'ē uira'a*. Sur les aides aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage, *no te aha i tātarahia ai* – 25 millions ?

M. Tearii Alpha : La valeur absolue bouge de 25 millions mais nous avons d'autres aides qui ne sont pas prises sur cette ligne-là. Il y a les accompagnements que l'on fait *via* la Chambre d'agriculture. Puis, si vous ne visez que les moins, par exemple les – 32 millions, ce sont des ombrières qui ont été imputées sur le budget précédent et que l'on ne peut pas réimputer sur cette ligne-là. Les – 200 millions, c'est le réajustement mécanique de la production de coprah estimée. On produit moins de coprah mais on vend plus de produits du cocotier. Par exemple, à Tahaa, ils ont doublé leur chiffre d'affaires par rapport au cocotier mais en produisant moins de coprah. Ils vendent du *'ōmoto*, du coco et du *pape ha'ari*. Donc, ce n'est pas une mauvaise nouvelle que les – 200 millions apparaissent-là, puisque l'activité du cocotier a explosé. On vend de l'huile de coco vierge, on vend plein de choses. Les – 15 millions, c'est une ligne qui n'existe plus dans notre dispositif de soutien donc on ne le fera plus imputer là.

M^{me} Élise Vanaa : *Fa'aterehau*, les 107 millions en plus au 622.

M. Tearii Alpha : On a les études. Par exemple, on a des études pour notre code minier, on a des études sur le schéma directeur de l'agriculture et le schéma directeur de l'aquaculture. Toutes ces études sont également cofinancées. Une partie est cofinancée par des partenariats avec l'AFD, donc l'AFD nous accompagne. On a un peu plus de prestations pour justement organiser aussi les stratégies dans le secteur primaire.

M^{me} Lana Tetuanui : Dans le domaine de l'élevage, sur le problème du vétérinaire aux Îles-Sous-le-Vent, on est en train de faire la promotion sur la viande bovine locale — où l'on incite toutes nos cantines scolaires à donner de la viande locale pour nos enfants — et on n'est même pas fichu d'envoyer un véto aux Îles-Sous-le-Vent ? Parce qu'il y a des normes d'hygiène où l'on exige un estampillage quand même de la consommation bovine locale dans nos îles.

Enfin, les gars, défendez vos archipels ! En tout cas, moi, je vais commencer déjà par le mien, pour ne pas vous citer, les Îles-Sous-le-Vent. Nous avons beaucoup parlé de vétérinaires hier dans l'hémicycle, mais pour les chiens et chats errants. Aujourd'hui, je ne vais pas parler de bœufs ou de vaches errants, mais de viande bovine.

M. Tearii Alpha : Une loi du pays est prête et va bientôt vous être présentée, après sa présentation en conseil des ministres. Cela est important parce que cela fait 15 ans que j'entends dire que nous n'arrivons pas à vendre de la viande des îles (notamment le gibier, le *keukeu* des Marquises, les bovins des îles) dans le marché des îles.

Par cette loi nous considérons que la viande de gibier ne doit pas être commercialisée de la même façon que la viande importée de Nouvelle-Zélande avec un estampillage barré, donc un estampillage particulier pour la consommer fraîche.

Ensuite, pour Raiatea, nous attendons le dossier de l'abattoir privé que nous soutenons tous. Il est en cours puisque le terrain a été identifié. Il se situe à Hamoa, juste devant les serres de l'EPIC Vanille. Le dossier est en commission ICPE. Donc, c'est le collègue de l'environnement qui va le suivre. Ensuite, les financements ont été identifiés. Il y aura donc une inscription au PIA. L'État est d'accord pour les accompagner. Nous, nous mettrons notre part, comme les privés mettront la leur.

En attendant cet abattoir, nous avons acheté une chambre froide spécialisée pour les abattages hebdomadaires, avec une livraison d'ici 15 jours. Il sera question d'abattre une ou deux bêtes par semaine à Raiatea. Et là, pour l'estampillage, un courrier va être envoyé bientôt pour une formation INFOMA pour former un estampilleur, lequel sera localisé à Raiatea et sera chargé de suivre la viande issue de ces abattages. Donc, je pense que, d'ici la fin de l'année, nous serons tous réunis à Raiatea pour lancer cette opération.

Mais le plus important, c'est la loi du pays qui arrive très bientôt et qui va considérer que le gibier des Marquises est un gibier commercialisable sous certaines conditions. Aujourd'hui, tout le monde consomme du *keukeu* marquisien, mais il n'y a pas de normes, il n'y a rien du tout. Donc, on a tordu la réglementation... qui existe en France où il n'y a pas d'homogénéité phytosanitaire partout. Dans le Cantal ou dans le Berry, les règles phytosanitaires sont différentes de celles de Rungis. On fait appliquer ce type d'exception dans notre pays pour enfin voir de la viande de gibier des îles dans les cantines scolaires, par exemple. Je sais que le *tāvana* de Tubuai et d'autres sont éleveurs de bovins, comme toi, nous pourrons, avec ces règles-là, servir de la viande bovine de l'île dans les cantines scolaires. Si tout va bien, nous votons cette loi avant fin janvier, en tout cas nous essayons de la faire voter avant l'échéance de notre mandature.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Une question un peu plus globale. Par rapport à l'exploitation des terres domaniales, est-ce que vous avez avancé sur la mise à disposition de ces terres pour les agriculteurs ? Je sais que, à un moment, cela avait été évoqué et qu'il y avait un imbroglio juridique assez important.

M. Tearii Alpha : J'étais dans une commission, une CALLA, la fameuse CALLA agricole, à Raiatea, hier, toute la matinée, au cours de laquelle nous avons fait modifier les cahiers des charges de toutes les CALLA de Polynésie, en tout cas celles des Îles-Sous-le-Vent où nous considérons, avec l'acceptation de tout le monde, que si un agriculteur qui est attributaire d'un terrain et qui, au bout de six mois, n'a toujours pas démarré, la mise en demeure, etc., nous autorise à le sortir de ce terrain et à le remplacer par quelqu'un d'autre.

Nous souhaitons faire cela parce que beaucoup de terres agricoles ont été mises à disposition par des conventions, par des baux de 5 000 F CFP, 10 000 F CFP, 15 000 F CFP l'hectare par an. Dans le privé, il n'y a pas d'équivalent. Donc, ceux qui sont sur nos terrains, nous leur demandons de ne pas trop tarder pour démarrer leur projet.

Ensuite, le point qui bloquait, c'était l'aménagement. Il est vrai que si l'on vous loue un terrain avec des *falcas* partout, du *pūrau* partout, ils n'auront pas forcément les moyens de vite démarrer leur exploitation. Souvent, les maires, notamment aux Îles-Sous-le-Vent, venaient aider l'agriculteur à nettoyer le terrain, mais le système n'était pas au point. Aujourd'hui, nous prenons en charge l'aménagement rural. La préparation du terrain, c'est la première chose qu'il faut que l'on fasse, lorsque l'on est chez nous.

Ensuite, les aides agricoles ont été toilettées. Vous avez voté une loi du pays il y a deux mois maintenant, et dans les aides on prend en charge également l'aménagement rural. Là, ce sont des aides, pas pour venir sur nos terrains, c'est pour aller sur les terrains privés puisque ceux qui ont des terrains privés et qui veulent être soutenus pour faire de l'agriculture chez eux, auront accès aussi à de l'aménagement rural sur leur terrain privé, si le dossier est éligible. Donc, nous pensons qu'avec ce type de pratique, on va enfin voir des parcelles vraiment exister sur nos CALLA.

Ensuite, il a également été décidé de faire planter sur nos terres agricoles CALLA, comme nous sommes chez nous, un certain nombre d'arbres d'essences, les fameux *tou*, *miro*, le bois de santal, le *mara*, de l'acajou, du teck. Même si la terre est louée par un agriculteur, le cahier des charges prévoit que, sur un hectare qu'il a, il doit planter 20 arbres d'essence, en sachant que ce n'est pas lui qui va l'exploiter aujourd'hui, de manière à anticiper une production de bois d'essences dans les 20-30 prochaines années.

Ensuite, l'imbroglio existe encore puisque les Pinus qui ont été plantés il y a 30 ans n'ont pas été plantés que sur des terrains publics. Donc, là, nous gérons par des rattrapages de convention, là où c'est possible, de reprendre une convention réactualisée pour gérer les Pinus plantés sur les terrains privés. Mais, plus de la moitié des Pinus plantés ont été plantés sur des terrains privés.

M^{me} Lana Tetuanui : Pour une fois que je vais être d'accord avec ma copine Sandra, et dans la continuité de ses questions, *fa'aterehau*, dans le toilettage des cahiers des charges, justement, de ces fameux lots agricoles, est-ce qu'il a été évoqué aussi le problème épineux... ? Parce que, en faisant le tour des propriétés qui appartiennent au Pays, tout ce qui a été attribué pour faire du *fa'a'apu*, nous remarquons qu'il y a plus de *fare* MTR qui poussent que de bananiers ou de *tumu fē'i* ou de *tumu* manioc. C'est un paradoxe, *mea mā* !

Je vous vois rigoler du bout de vos lèvres, mais pour moi qui suis membre de la CALLA, cela m'énerve. Il faut arrêter tous ces dérapages aujourd'hui parce que, dans 30 ans, nous allons revenir ici pour parler encore de la même chose. Moi, je fais partie de ces élus qui disent que cela doit cesser aujourd'hui. Quand des domaines sont affectés pour y faire de l'agriculture, il faut que cela reste à vocation agricole au lieu de voir, deux ans après, deux *fare* MTR dessus, à la place du *tumu* manioc et des plants de taros. Est-ce que, *fa'aterehau*, cela faisait partie aussi d'un des sujets les plus épineux concernant les cahiers des charges ?

M. Tearii Alpha : Rapidement, hier, en présence du représentant de la commune de Taputapuātea — parce que tous les domaines de Raiatea sont dans la commune de Taputapuātea —, il a été décidé de sortir un agriculteur qui avait sa résidence principale sur le site. Et la commune a accepté parce qu'on a demandé à régulariser tout ça. En plus, ils sont dans une zone Unesco. Donc, avec le cahier des charges et les recommandations Unesco, il ne faut pas qu'il y ait n'importe quel type d'habitation dans la zone Unesco. Donc, même si la décision a été difficile à prendre, nous l'avons fait appliquer.

Pour les Îles-Sous-le-Vent, Raiatea, en deux CALLA, une au mois d'août et une hier, nous avons résilié 25 contrats, nous avons remis 70 en plus et nous avons régularisé une trentaine. Il me semble que, sur les six domaines à Raiatea (Hamoā, Maraeroa, Bachelier et, le plus grand, Faaroa), ceux qui étaient là sans autorisation, soit ils s'en vont avec des lettres de mise en demeure, soit ils viennent régulariser en payant l'occupation sans titre. 5 000 F CFP par an, c'est facilement régularisable.

Madame la Sénatrice, nous sommes conscients qu'il faut le faire.

Nous avons régularisé — et c'était plus compliqué — Papara. Vous avez peut-être suivi le dossier de Papara, le fameux lotissement agricole de Papeiti. Sur 80 lots, la plupart avait construit des maisons durables. Donc, nous avons dû refaire les documents d'arpentage, isoler la maison du *fa'a'apu* et re-signer des baux avec des rattrapages au niveau des redevances, devant le *tāvana* de Papara. C'était il y a trois mois.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Deux questions.

On a des nouvelles du devenir des agriculteurs qui étaient en contrat avec notamment la grosse société Carrefour ? Est-ce que ce dossier a évolué ?

Et l'autre — si on est sur le développement des ressources propres —, en matière d'aquaculture, en commission de l'économie et des finances, un texte sur les grands investissements est passé. Il vient modifier de façon importante les règles d'investissement, notamment en matière d'aquaculture. Je voulais savoir : que deviennent les engagements pris auprès de la société chinoise qui devait s'implanter à Hao, sur la base du texte de 2014 ?

M. Tearii Alpha : Pour la première question, c'est un sujet privé entre le groupe Carrefour et les agriculteurs. Bien sûr que nous les accompagnons pour restructurer leur méthode de travail. Aujourd'hui, les agriculteurs sont assez individualistes. Ils viennent vendre individuellement leur production dans la grande distribution, laquelle utilise cette situation pour acheter plus ou moins cher les produits équivalents à tel ou tel agriculteur. Donc, je pense que la situation qui vient d'exister, là, aujourd'hui, a beaucoup réveillé les agriculteurs qui se rendent compte qu'il faut maintenant travailler de manière plus organisée et donc beaucoup souhaitent se rapprocher de Kai Hotu Rau. Donc, ils ont discuté avec Willy Chung Sao, le directeur de Kai Hotu Rau, pour être plus présents dans l'organisation de Kai Hotu Rau.

Ensuite, il y a d'autres filières, c'est d'organiser des marchés de produits locaux plus visibles dans notre pays. Nous ne pouvons pas faire une seule agropole du marché local en Polynésie, il y a déjà le marché de Papeete.

À chaque fois que l'on présente des produits locaux lors de petits rassemblements tels que la foire agricole ou le marché du terroir, on se rend compte que les ventes se passent très bien. Le consommateur n'est donc pas obligé d'aller à Carrefour pour acheter des produits locaux mais c'est vrai que la pratique de facilité du consommateur, aujourd'hui, c'est de tout trouver au même endroit. Ils sont en train de se réorganiser — cela commence dans dix jours — il y aura une grande campagne de communication sur le produit local qui va être lancée par la chambre d'agriculture et plusieurs sites de marchés locaux sont en cours de préparation sur la côte Est de la zone urbaine, la côte Ouest et la presqu'île.

Puis une dernière chose, on souhaite aussi faire remonter à l'assemblée — donc cela va arriver en temps utile — une charte sur la consommation de produits locaux en Polynésie. On souhaite que les distributeurs et les producteurs s'engagent sur une qualité, sur aussi une utilisation privilégiée autant que possible, du produit local, et notamment, dans les cantines scolaires. Ce projet de charte est en train d'être préparé par les services et la Chambre d'agriculture.

M. Teva Rohfritsch : Pour la deuxième question, l'ensemble des engagements pris en 2014 ont été tenus dans la nouvelle loi. Je crois que vous l'avez étudiée hier.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je vous pose la question parce qu'à l'occasion de la dernière réunion de la commission, quelqu'un a répondu que de toute façon, l'agrément n'ayant pas été délivré à la société chinoise, il n'y avait pas d'impact par rapport à la modification de la loi. Or, il me semblait qu'il y avait eu un engagement, donc c'est pour cela que je voulais une précision sur cette question.

M. Teva Rohfritsch : Je ne sais pas ce que l'on vous a répondu mais l'ensemble des engagements de 2014 sont repris dans la nouvelle loi parce que, bien entendu, nous n'allons pas changer les engagements, ce qui pourrait perturber l'investisseur.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je profite d'avoir Monsieur le ministre en charge de l'agriculture présent. On a énormément de difficultés à se ravitailler en produits bio, notamment sur Tahiti. Enfin, les marchés bio sont vraiment très limités. Il faut quasiment faire partie d'un circuit d'informations spécifiques pour pouvoir s'approvisionner en produits agricoles bio. Je voulais savoir si vous aviez l'intention de développer également ce secteur et comment on pourrait mettre en contact de façon beaucoup plus facile le consommateur *lambda* avec le producteur bio.

M. Tearii Alpha : Premièrement, la loi du pays sur les aides agricoles priorise l'agriculture biologique et naturelle. Le taux d'aide est différent lorsqu'on fait la promotion d'une agriculture biologique ou naturelle.

Ensuite, le réseau est en train d'exploser positivement puisque les différents acteurs du bio aujourd'hui sont en train de se regrouper pour ne pas rester que sur des contacts *Facebook* ou Internet pour faire circuler leurs produits. Il y a une vraie recherche de visibilité. Je sais qu'il y a un prestataire ou un promoteur de produits qui veut venir vendre ses produits, avec l'autorisation de l'administration, dans les parcs publics. Parce que ce sont des paniers bio qui sont déjà préparés à l'avance. Ils veulent aussi profiter de nos sites les plus fréquentés pour être visibles. Tout cela pour dire que la grande distribution, c'est bien sûr la facilité — tout le monde fait ses courses dans les grands magasins — mais ce type de produits, c'est aussi rechercher les affluences et les différents réseaux.

Donc on les accompagne, en tout cas administrativement. On n'a pas de rôle à jouer pour construire les magasins, mais on souhaite aider autant que possible les différents promoteurs.

Vous allez voir que les prochains porteurs de projets seront au moins à 50 % pour l'agriculture biologique. Il y a une vraie prise de conscience de l'intérêt de manger local et de manger propre.

M^{me} Yolande Viriamu : Juste une petite question. C'est juste pour m'informer *fa'aterehau* malgré que cela ne concerne pas le budget, pourrais-tu m'expliquer encore ce que sont les cartes *fa'a'apu* ?

M. Tearii Alpha : Pour accéder aux aides, il faut être détenteur de la carte délivrée par la Chambre d'agriculture et de pêche lagonaire : les cartes de renouvellement ou les cartes provisoires nouvelles pour ceux qui rentrent dans le métier. Il faut bien démarrer un jour. Ces cartes-là sont ensuite réalisées pas la Chambre mais avec le soutien des deux services. La Direction de l'agriculture et la Direction des ressources marines préparent les fichiers et préparent les données pour ensuite les remettre à la Chambre qui délivre les cartes. Il y aura donc trois types d'entrée, soit on va directement à la Chambre — en tout cas la Chambre vient vers les ressortissants agricoles — ou soit ce sont les directions qui font le tour et qui proposent.

J'ai demandé à ce qu'ils fassent dans chaque visite, un arrêt pour demander la création des cartes. Quand ils viennent dans une île, on réunit la population concernée pour préparer le renouvellement des cartes. Si vous vous déplacez vous-même à Tahiti, vous pouvez venir au service ou directement à la Chambre d'agriculture parce qu'il y aura quand même une petite enquête. On doit vérifier que vous êtes bien agriculteur, il faut avoir un lopin de terre, il faut un minimum car on ne peut pas délivrer la carte uniquement sur demande.

➤ Chapitre 966 – Économie générale

Le chapitre 966 ne suscite pas de discussion.

➤ Chapitre 967 – Travail et emploi

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Il me semble avoir lu dans le rapport que les CVD vont être pris en charge dans le cadre du FELP. On a eu une inscription tout à l'heure de + 200 000 000 F CFP. Là, on a une autre inscription de + 200 000 000 F CFP. Cela correspond à quoi ?

Ensuite pour revenir un peu sur le sujet de l'agriculture, Monsieur le ministre, à l'article 657323 sur la formation professionnelle agricole, je suppose que vous avez travaillé en collaboration avec le ministère en charge du travail et de l'emploi, je voulais savoir qu'est ce que vous avez programmé pour la formation agricole ?

M. Tearii Alpha : C'est un réseau de formations. Bien sûr il y a la formation initiale et il y a quelques ouvertures de formations nouvelles aux Marquises. On pense pouvoir — si tout va bien — répondre à la demande de l'église protestante *mā'ohi* pour une ouverture des premières formations agricoles à Taravao, pour la rentrée d'août 2018, puisque le dossier avance bien.

Pour la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie agricole, il y a le MFR qui va s'ouvrir également encore plus au réseau agricole du secteur, pour les formations de conversion de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique parce qu'on met l'accent là-dessus. Il y a le CNAM avec Christophe Gomez qu'on a sollicité pour faire des formations pointues de transformation. Parce qu'il y a quelques porteurs de projets maintenant qui s'intéressent de plus en plus à l'agro-transformation — sans être encore des grandes sociétés — mais on arrive à transformer pratiquement tous les produits agricoles avec un intérêt culinaire. Il y a aussi l'EPEFPA qui va le faire.

Pour le miel spécialement, il y a ces tournées dans les îles pour continuer à développer l'apiculture avec une décision, qui a été prise et que l'on va confirmer, de formation à la préparation des ruches et à la production de reines. On va aller même jusqu'à produire de la cire localement puisque l'on va continuer d'interdire l'importation de cire non ionisée. La cire ionisée étant quand même très chère, localement on peut créer cette filière au moins par archipel. Donc, les Marquisiens produiraient plus pour eux et Tahiti produirait pour Tahiti, afin d'éviter de transférer les cires d'archipel en archipel et éviter ainsi la propagation de maladies déjà présentes sur Tahiti. Il y a donc un vrai soutien.

L'État aussi va nous accompagner puisque dans la prochaine convention-cadre, Polynésie-ministère de l'agriculture française, il y a un gros volet sur la formation et des échanges de pratiques. Mais c'est vraiment l'agriculture biologique et l'agro-transformation qui sont nos deux lignes directrices pour la formation ces prochaines années.

M^{me} Marie-Laure Denis : Pour les crédits CVD que vous avez vu tout à l'heure au 962, c'était pour couvrir toutes les conventions qui ont été prises jusqu'à 2017 inclus. C'est à compter de 2018 que les nouvelles conventions passeront sur le FELP.

Ce que l'on a inscrit au budget général, c'est pour honorer les conventions qui ont été prises jusqu'au 31.12.2017. Ce qui est inscrit au FELP, c'est pour 2018.

➤ Chapitre 968 – Culture et patrimoine

M^{me} Élise Vanaa : Je vois une diminution de 15 000 000 F CFP en charges de personnel », une augmentation de 10 000 000 F CFP pour le Musée et une autre augmentation de 4 500 000 F CFP. *Fa'aterehau*, quelles sont les raisons de ces augmentations — les actions en plus — et de la diminution en charges de personnel ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : D'abord le budget global augmente par rapport à 2017 de 18 000 000 F CFP ce qui nous permet de redéployer les 10 000 000 F CFP sur le Musée afin de commencer à absorber la perte d'activité du Musée puisque les travaux au Musée vont commencer. Il faut donc quand même compenser quelque part une partie des recettes propres de l'établissement.

Sur la baisse des rémunérations, c'est surtout parce que sur le dossier UNESCO, qui est finalisé aujourd'hui, il y a des prestations et des rémunérations qui ne sont plus nécessaires.

Ce ne sont pas des licenciements.

M^{me} Élise Vanaa : Ce sont des prestations ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : C'est du personnel que nous avons embauché en plus.

M^{me} Élise Vanaa : Ce sont des fins de contrat.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Oui. Pour gérer le dossier UNESCO, il a quand même fallu que nous embauchions du personnel en plus.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : S'agissant la gestion de To'ata, nous avons entendu certaines personnes se plaindre de la sécurité qui pouvait être remise en cause au niveau. Je voulais avoir plus de renseignements sur la réunion obligatoire des commissions de sécurité pour permettre l'organisation de manifestations sur To'ata. Surtout que nous avons eu une série de grosses manifestations dernièrement. Je voulais avoir plus de précisions à ce sujet.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Je sais exactement d'où vient l'information. C'est Monsieur Garrigou qui commence à balancer ce genre d'informations complètement fausses. S'il y a un endroit où la sécurité et l'accueil du public sont des plus optimales, c'est bien To'ata. Je rappelle juste qu'au-delà de la commission de sécurité, Te Fare Tauhiti Nui paye un prestataire qui monte les dossiers de sécurité et qui sont présentés à la commission de sécurité avant chaque évènement. Je pense que Monsieur Garrigou doit arrêter de balancer de fausses informations. C'est aussi lui qui est à l'origine de l'information complètement fausse au sujet de la création par le gouvernement de nouvelles taxes applicables aux groupes de danse. Et il y en a d'autres... S'il s'amuse à faire de la politique politicienne, ça ne va pas le faire. Balancer, comme ça, de fausses informations, ça devient insupportable ! Les dossiers de sécurité de To'ata, du grand théâtre, du petit théâtre, sont à la disposition de tous ceux qui veulent les consulter.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Des organisateurs — plusieurs, il n'y a pas de ciblage — de manifestations se plaignent du fait que le calendrier de mise à disposition de To'ata et de la Maison de la culture également est limité dans le temps et ne permet pas d'anticiper de potentielles manifestations au-delà d'un an et demi. Allons-nous pouvoir régler ce problème de logistique ou d'organisation ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : C'est comme toutes les grandes salles de spectacle du monde. Certaines salles se réservent trois ans à l'avance. Ça prouve simplement la bonne gestion de nos salles.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Il faut juste réserver trois ans avant.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Ah oui !

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Parce que l'information c'était qu'on ne pouvait justement pas le faire.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Non. Il faut arrêter, là ! C'est encore une fois — je m'excuse du terme, Madame la présidente — les conneries habituelles. La plupart des producteurs se plaignent justement de ne pas pouvoir réserver aujourd'hui pour demain. Donc, il faut arrêter ! Après, dans la programmation de la Maison de la culture, ce qu'il se passe c'est qu'on a parfois trois ou quatre producteurs qui réservent les mêmes dates parce qu'ils savent aussi qu'il vaut mieux réserver en fin de mois pour que les gens puissent acheter des billets. Donc, il y a un embouteillage sur quasiment toutes les dates de fin de mois, hors période de saison des pluies. Les réservations sont faites par ordre d'arrivée, comme dans toutes les salles du monde.

➤ Chapitre 969 – Enseignement

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : J'avais une autre question, Monsieur le ministre, sur les subventions aux organismes publics. Comment se décomposent les 260 millions F CFP affectés pour l'exercice 2018.

La présidente : C'est le conservatoire.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : C'est le conservatoire ?

La présidente : Oui, c'est le conservatoire.

M^{me} Minarii Galenon : C'est vrai qu'il y a beaucoup d'ajustements et de mesures nouvelles à hauteur de 425 936 253 F CFP. Cependant, il y a aussi des retraites qui sont faits. Par exemple, au chapitre 624 qui porte sur les transports, je voulais comprendre à quoi correspond la somme de - 11 212 775.

Au chapitre 6513 — Madame la sénatrice a déjà posé la question, mais j'ai moi aussi été interpellée par ce problème —, on observe une baisse de 12 millions F CFP au niveau des bourses. Au niveau des établissements privés, au chapitre 65512, il y a une baisse de 119 331 742 F CFP. À quoi correspond-t-elle ? Et pour terminer, s'agissant des subventions aux associations et organismes de droit privé, à l'article 6574, à quoi correspondent ces 23 200 000 F CFP. Je vous remercie par avance pour vos réponses.

M^{me} Marie-Luce Domingos : La diminution de 11 millions sur l'article 624 dédié transports correspond à des dépenses qui n'ont pas été engagées. Sur plusieurs années, nous avons observé une diminution des dépenses de transport sur ce chapitre. Par contre, comme nous avons des augmentations sur les frais de déplacement et de mission, notamment pour les brigadiers mobiles, nous procédons donc à un transfert de crédits. C'est-à-dire que nous avons - 11 millions sur l'article 624, et + 15 millions sur l'article 625.

Ensuite, s'agissant des bourses, nous avons, depuis plusieurs années, une importante diminution du nombre de demandeurs. Aujourd'hui, nous avons 1,146 milliard de crédits au budget mais nous n'en avons engagé que 1,026 milliard, tout simplement parce que nous avons plus de crédits que de demandes. Donc, en fait, nous procédons à cette diminution de 12 millions pour pouvoir redéployer ces crédits ailleurs. Nous avons une marge de manœuvre de 100 millions F CFP cette année.

Sur la diminution de 119 millions F CFP qui apparaît à l'article 65512, comme je le disais tout à l'heure, l'État verse désormais les crédits directement à la Direction des enseignements du privé. Nous avons donc une diminution en recettes et en dépenses. Sur le 6574, nous avons une diminution de 23 millions, mais il s'agit surtout d'un transfert, puisque nous avons la subvention de 19 millions. En fait, nous diminuons une subvention qui avait été attribuée au beach-volley. L'année dernière, nous avons débloqué 19 millions de crédits pour organiser la compétition internationale. Nous procédons donc à cette diminution de 19 millions, et nous avons également une diminution de 10 millions. 10 millions qui étaient inscrits pour le CNAM. Ces crédits basculent désormais sur le chapitre 6573. Non... Le CNAM est sur un autre chapitre. Il n'apparaît pas au chapitre 969.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci pour les réponses qui viennent d'être apportées. Il y a toutefois quelque chose qui me fait sursauter. S'agissant de la ligne dédiée au financement des bourses scolaires, on nous explique qu'il n'y a pas assez de demandeurs. À chaque rentrée scolaire, tous les élus que nous sommes, de tous bords confondus, sommes confrontés à des parents et des élèves de tous bords qui viennent nous expliquer par A+B pourquoi leurs demandes de bourse.

Dieu sait que chacun prend son bâton de pèlerin pour essayer d'aller trouver des solutions. Quand j'entends dire, en fin d'année, qu'il n'y a pas assez de demandes et qu'il y a des reliquats, je me demande ce que cela signifie. Dans ce cas-là, je proposerai alors à mes collègues élus que nous changions les règles d'attribution. Si vous voulez que nous consommons les crédits, nous savons très bien comment procéder.

Il y a un paradoxe dans ce pays ! L'obtention d'une bourse, à chaque rentrée scolaire, est un vrai parcours du combattant, aussi bien pour les élèves de Tahiti que pour ceux viennent des îles, mais également pour nos enfants qui continuent leurs études sur le territoire métropolitain. Il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. Ça veut donc dire qu'il faut changer les règles. S'il faut réajuster les règles dans l'objectif de pouvoir consommer les crédits et les bourses, je vous assure... Nous avons pitié aussi, et sommes sensibles à la situation de tous ces parents qui viennent nous voir au sujet des problèmes de bourse de nos enfants.

J'apprends aujourd'hui qu'il n'y a pas assez de demandes. Pour l'année prochaine, ne vous inquiétez pas ! Nous allons revenir avec des demandes et j'espère qu'il y aura assez de crédits.

M. Thierry Delmas : Nous avons effectivement deux formes d'aides, les bourses qui répondent à des critères bien précis. Ces critères répondent à des règles qui sont imposées à l'ensemble de la population et on a des difficultés effectivement pour convaincre les familles à faire ces démarches. Peut-être sont-elles trop complexes, peut-être sont-elles trop strictes, peut-être doit-on améliorer la communication, mais je peux vous assurer que, dans les établissements scolaires, le travail est fait et même des fois les dossiers sont faits par l'établissement lui-même pour pouvoir avoir les bourses. Mais, de façon plus générale, je rebondis sur ce que vient de dire Madame la sénatrice en prenant l'exemple des fonds sociaux.

On a une somme importante de fonds sociaux que nous n'arrivons pas à consommer ou pour lesquels nous avons des difficultés, tout simplement parce que les parents, les familles ne font pas les démarches. Et d'ailleurs, il y a deux ans, on a fortement allégé et simplifié ces demandes.

Malgré cela, nous avons beaucoup de mal à consommer ces demandes. Donc, nous essayons, effectivement, à la fois d'accompagner les familles qui ont du mal à rentrer dans une procédure administrative et aussi de continuer à alléger ces procédures. C'est plus facile pour les fonds sociaux d'alléger la procédure, ça l'est un peu moins pour les bourses. On essaye de se caler à la réalité de consommation pour pouvoir avoir un budget sincère. Maintenant, il y a aussi à travailler sur ces critères. Encore une fois, il y a des familles qui ont du mal à faire ces démarches-là, malgré l'accompagnement des établissements scolaires.

M^{me} Lana Tetuanui : Madame la présidente, là, il vient de prolonger le débat. Et justement, sans vouloir agresser notre directeur qui vient de parler, je ne vais pas le viser, en parlant de fonds sociaux et de traitement des dossiers. Justement, on va dire que les parents ne vont pas assez... Non ! Je réfute cela ce matin et je le dis haut et fort. Le vrai problème ce sont ceux qui travaillent dans ces bureaux et qui reçoivent mal les familles polynésiennes. Voilà le vrai problème aujourd'hui. Vous voulez qu'on en parle ? Eh bien, on en parle !

En parlant des fonds sociaux dans les collèges, je suis bien placée. Pour ne pas citer de nom, un bel exemple : Raiatea, lycée de Uturoa, collègue de Faaroa. Le travailleur qui est payé pour rendre service à nos familles, pour aller leur expliquer... Vous croyez que ce sont les petites familles qui vivent dans les petites campagnes que nous avons et qui sont au courant de tous les fonds qui existent dans nos collèges ?! Nous payons du personnel qui sert à cela. Eh bien, rien ! Le vrai problème est à ce niveau-là ! Il va falloir que quelqu'un, comme moi, ait le courage d'aller un peu secouer ces fonctionnaires, aussi bien de l'État que du Pays, pour leur dire : Hé, vous, vous avez un salaire à la fin du mois, vous êtes payés, il y a le service public !... Vous vous rendez compte ! Aujourd'hui, on apprend qu'il y a des reliquats de crédits et l'on vient jeter la faute sur nos parents ! Non, cela ne passe pas avec moi ! Vous croyez que c'est à nos parents à aller chercher que tel fonds existe, telle ligne et telle ligne ! Ce n'est pas le problème de nos parents. Sinon, faites un peu plus de communication ! Monsieur le directeur, ce n'est pas toi qui est visé, mais ce sujet me fait sursauter.

Pour finir sur un ton plus positif, comme nous sommes vendredi, c'est la fin de la semaine... Ne vous inquiétez pas Monsieur le vice-président, parce que je vois qu'il commence un peu à s'inquiéter, mais ce n'est pas grave nous allons finir... Je tiens quand même à saluer notre ancienne ministre de l'éducation, qui est devenue députée aujourd'hui, et saluer quand même tous les crédits... Hé, il faut savoir aussi reconnaître ceux qui ont réussi quand même à envoyer des crédits, surtout au niveau de l'éducation. Il faut reconnaître que Madame Sanquer a fait du bon travail dans l'exercice précédent, surtout sur la ligne concernant l'éducation de nos enfants tous niveaux confondus.

M^{me} Minarii Galenon : Je remercie, Madame la sénatrice, qui a déjà commencé les remarques que je voulais faire. Je remercie aussi Monsieur le directeur de la DGEE. Mais c'est vrai que dans les établissements ce n'est pas tout à fait comme cela que ça se passe parce que c'est vrai qu'il y a les fonds sociaux, mais les parents ne sont pas au courant. Donc, il y a un réel problème de communication. Et c'est vrai que, je le redirai encore, je l'ai déjà dit en séance, il y a aussi un problème de langue. Comment voulez-vous que nos familles défavorisées puissent s'exprimer convenablement si nous ne les aidons pas à comprendre qu'il y a ces fonds sociaux ? Donc, je pense qu'il faut éviter de rester des administratifs, il faut descendre vers les familles qui ont besoin de compréhension. Donc, je redirai en séance — je pense que ça je l'ai répété maintes fois — qu'il faut absolument mettre en place des dispositifs qui aident nos familles et non pas se faire de l'auto satisfecit quand on voit qu'il y a quand même un échec quelque part sur l'attribution de ces fonds sociaux.

M. Thierry Delmas : Effectivement, il y a une hétérogénéité d'un établissement à un autre. C'est-à-dire qu'il y a, et on le voit puisque, depuis mon arrivée à la direction générale, on a multiplié les audits et, finalement, les visites des établissements in situ pour, justement, évaluer cette capacité à communiquer avec les parents et faire en sorte que les parents rentrent dans l'établissement. Quand on est allé aux assises des parents d'élèves, un des éléments qui est ressorti c'est le manque de proximité des établissements scolaires avec les parents. Donc, c'est effectivement quelque chose qui a travaillé pour nos équipes de direction des établissements. Mais comme la sénatrice, je voudrais finir par une note positive, mais qui est en même temps une note inquiétante. Nous voyons l'explosion de la consommation dans certains collèges. C'est-à-dire que — et on est en train justement d'identifier ces collèges et ces lycées — là où il y a un vrai travail de communication avec les parents, quand on fait rentrer les parents dans les établissements scolaires, quand on leur dédie des zones, des espaces, on voit que les demandes de bourses augmentent et que les demandes de fonds sociaux augmentent. J'ai au moins une quinzaine d'établissements pour lequel on voit que cette consommation et que ce lien est créé. Il y a 36 établissements, on est à la moitié du chemin. Il nous reste encore la moitié du chemin. On continuera à travailler là-dessus pour faire en sorte que, effectivement, ces crédits soient consommés au bénéfice des familles et au bénéfice de nos jeunes.

M. Teva Rohfritsch : Je voudrais saluer le courage de Thierry, notre directeur, qui, à portée de mains, intervient entre nos deux intervenantes. Je crois que même au sénat, cela ne se fait pas comme cela. Je voudrais saluer effectivement son esprit de combativité. Il est valeureux. Merci, Thierry. Et note pour plus tard, la prochaine fois, 12 millions sur 1 milliard, on les laissera.

Vote sur les chapitres 965 à 969 :

Adoptés avec 5 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

* 11 h 13 : Sortie de M. Marcel Tuihani, absent au moment du vote

Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez

Procuration de M^{me} Armelle Merceron à M. Nuihau Laurey

** Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ **Chapitre 970 – Santé**

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir des précisions sur le 962 « *Dépenses indirectes personnels* » avec un delta de 334 500 000 F CFP.

M^{me} Marie-Laure Denis : Il s'agit des montants des postes occupés par les fonctionnaires. Comme tout à l'heure, nous avons pu noter pour la culture -15 000 000 F CFP, cela ne veut pas dire forcément que nous supprimons des postes, mais c'est juste que, certainement, un poste a été vacant pendant quelques mois. Au même titre que là, ce sont des postes qui ont été occupés ou les recrutements qui ont été opérés. C'est exactement la même manip. Mais c'est vrai que le terme de « dépenses indirectes », au même titre que « recettes indirectes » au 962 peut prêter à confusion, mais ces mouvements c'est simplement lié, pour 90 % des cas, à des mouvements d'un poste, s'il est vacant, il est occupé, tout simplement.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je vais déplorer un sujet qui va arriver plus tard dans le cadre des comptes spéciaux, mais sur le fonds de prévention sanitaire et social (FPSS), vous ne créditez que 100 000 000 F CFP et, dans le rapport qui va suivre, vous indiquez que, pour le moment, vous êtes encore en phase de réflexion sur le type de fiscalité qui pourrait être affecté directement à ce fonds. Vous en êtes où de la réflexion ?

M. Teva Rohfritsch : Vous savez que cette année nous créons le fonds ; donc nous l'abandonnons pour pouvoir amorcer quelque chose, mais nous sommes en phase de finalisation de la fiscalité qui va être liée à ce fonds. Et donc, par précaution, il y a un amendement qui est fait et je pense que nous n'aurons plus le temps de le voter dans la session budgétaire courante, mais je pense que le texte pourra néanmoins être envoyé avant la fin de l'année et puis, à l'examen d'une session extraordinaire, nous pourrions le valider et, à ce moment-là, abonder le fonds spécial, dès lors qu'il sera voté par l'assemblée.

Il s'agit, vous le savez, de venir porter une taxation sur les produits sucrés, entre autres. Il y a des discussions aujourd'hui avec les professionnels du secteur et les agents économiques concernés de manière à la fois enfin engager ce pas supplémentaire que nous souhaitons tous en faveur de la prévention sanitaire et sociale ; ce qui appelle des financements. Et en même temps permettre que, par palier, nous ne venions pas non plus bouleverser les équilibres économiques, mais faire en sorte que ce pas soit vraiment engagé et de manière durable — j'en profite donc pour développer un peu — au regard d'un plan de prévention qui a été préparé par la Direction de la santé et le Ministère de la santé, sur un déploiement sur cinq ans, l'année 2018 étant la première année de déploiement. Donc, j'espère pouvoir finir les concertations dans les 15 jours qui viennent, pour vous donner un petit peu plus de précisions sur les délais. Et à l'issue de ces concertations, présenter sous-couvert de Monsieur le ministre de la santé — puisque le ministère des finances est accompagnateur technique —, pour pouvoir présenter au conseil des ministres quelque chose avant la fin de l'année. Et, ensuite, l'assemblée pourra se prononcer à une session extraordinaire.

➤ **Chapitre 971 – Vie sociale**

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais savoir à quoi correspondent : au 624 « *Transport* », les 94 millions en plus, s'il y a un programme supplémentaire de transports qui a été envisagé à moins qu'il y ait plus d'administrés qui vont pouvoir être transportés ; sur la 6518, les -100 millions « *Aide à la personne* » ; sur la subvention aux organismes 6573 également -100 millions ; sur le RNS +100 millions ; et sur l'IJSPF, je vois que l'on inscrit 150 millions en plus. Je voulais savoir si cela correspond à des actions particulières.

M^{me} Marie-Luce Domingos : Sur l'article 606, c'était le carburant qui était inscrit dans le cadre des transports scolaires. On fait une diminution de 91 millions et on les ramène à l'article 624 « Transports » puisque maintenant on ne paye plus directement le carburant. Donc c'est juste un transfert de crédits — toujours dans le cadre des transports scolaires — qui passe de l'article 606 à l'article 624. Ça, c'est pour l'éducation après, le reste, je ne sais pas.

M^{me} Marie-Laure Denis : Pour le 6518, les aides à la personne, cela concerne l'AFL.

M. Teama Richmond : Il s'agit juste d'un ajustement en fonction des prévisions de consommation. On était sur un budget AFL de 550 millions que l'on ne consommait pas en l'état et on le diminue à 450 puisqu'on a redéployé cette somme au RNS pour tenir compte du financement des prestations familiales par le Pays dans ce régime.

M^{me} Élise Vanaa : Cela veut dire qu'il y a moins de demande d'AFL ?

M. Teama Richmond : Non c'est un budget que l'on ne consommait pas en totalité, même avec les mesures d'ajustement que l'on a prévu cette année.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Et sur l'IJSPF ?

M. Anthony Pheu : Je suis le directeur jeunesse et sports mais je vais essayer de répondre pour la directrice qui a dû s'absenter. L'augmentation des 150 millions correspond pour 100 millions à une subvention qui était normalement donnée de la DJS à l'IJSPF pour les grandes manifestations sportives et les 50 millions correspondent à une mission que l'IJSPF ne pouvait pas accomplir jusqu'à présent. On s'est aperçu que les installations ne vont pas en s'améliorant avec l'âge donc on a une augmentation du budget de 50 millions pour l'entretien notamment des infrastructures dans les îles.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Et les 100 millions ? Je n'ai pas entendu.

M. Anthony Pheu : Les 100 millions sont pour les grandes manifestations sportives. D'origine, c'est la DJS qui faisait les subventions directement aux associations mais là, on est passé en co-organisation avec l'IJSPF parce que c'est plus facile pour les associations. Il y a un peu plus de réactivité au niveau du paiement des factures.

M^{me} Marie-Laure Denis : Pour les 100 millions qui sont liés aux manifestations, il y a une réimputation. Le 6573, vous aviez – 100 millions pour ces fameuses manifestations et, du coup, cela redescend pour l'IJSPF.

M^{me} Minarii Galenon : Concernant l'article 657444A, je remarque que l'on retire au COPF ses 19 millions. Est-ce à dire que cette structure va disparaître ?

M. Anthony Pheu : Pour le COPF, ce n'est plus les finances qui vont directement verser les 19 millions mais c'est la DJS qui accompagnera plus le COPF, à savoir qu'il y a une nouvelle élection du nouveau bureau suite à un arrêt de la Cour d'appel qui a annulé les élections du 12 janvier 2016 du COPF. En fait, il n'y a plus de COPF en l'état actuellement et, bientôt, il y aura un nouveau CA avec un président. Là, au niveau du COPF, les 19 millions, c'est la DJS qui va engager les crédits de manière à ce que l'on ait une convention d'objectifs notamment avec le COPF parce que jusqu'à présent on n'avait pas cette convention. Donc là, c'est pour avoir une meilleure visibilité et un meilleur accompagnement au niveau de nos crédits notamment.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Le COPF n'aura plus d'autonomie budgétaire. Il sera obligé de passer par la Direction de la jeunesse et sports.

M. Anthony Pheu : On lui délivre les 19 millions. On ne lui a pas enlevé son autonomie budgétaire. Il y a un grand sujet là-dessus — on est en train d'essayer de le régler — puisque vous avez dû voir que l'ONOC, l'organisme océanien, a sorti Tahiti du cadre régional. Tahiti était tolérée au niveau océanien. Dorénavant en passant directement par le comité olympique national qui demandera la solidarité olympique au comité olympique, le COPF pourra enfin avoir ses crédits propres qui viennent du mouvement sportif international alors que pour l'instant il n'y a que le Pays qui reconnaissait le COPF officiellement. Donc là, on va faire en sorte de rentrer dans les clous avec, on l'espère, le nouveau bureau du COPF. Parce que c'est eux qui doivent en faire la demande, ce n'est pas nous. Nous allons simplement mieux les accompagner pour cela.

M^{me} Minarii Galenon : J'ai la même question pour l'UPJ, l'article 657444B, Union polynésienne de la jeunesse. Est-ce le même cas, à savoir une convention d'objectifs et un accompagnement de la direction de la jeunesse et sport ?

M. Anthony Pheu : Voilà, c'est pareil que pour le COPF. C'est un accompagnement. C'est-à-dire que plutôt que ce soit les finances, c'est nous qui allons gérer ce budget.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Cela veut dire que les budgets qui ont été retirés-là, ont été réaffectés sur la Direction de la jeunesse et des sports ?

M. Anthony Pheu : Voilà. Ils ont toujours les 20 millions et les 19 millions mais ce n'est pas la même personne qui libère les crédits. C'est un jeu d'écriture.

Vote sur les chapitres 970 et 971 :

Adoptés avec 4 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

* 11 h 13 : Sortie de M. Marcel Tuihani, absent au moment du vote

11 h 44 : Départ de M. Nuihau Laurey (procuration à M^{me} la présidente Virginie Bruant)

Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez

** Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

➤ **Chapitre 973 – Environnement**

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je voudrais avoir des précisions sur les subventions aux associations. Comment cela s'est mis en place cette année, au niveau des associations pour l'environnement ? Ensuite, je voudrais aussi avoir des précisions sur les – 100 millions par rapport à « Divers – Autres services extérieurs ».

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Pour la mesure de soutien aux associations, cela s'est très bien passé. On a eu pas mal de dossiers qui nous ont été déposés.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur quelles îles et pour quels types de dossiers ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : D'un peu partout. Des Marquises, de Rimatara et de Rangiroa me semble-t-il aussi.

Sur Rimatara par exemple, c'est le soutien à la protection des oiseaux endémiques. Sur d'autres îles, cela a été une demande de soutien au rapatriement des déchets électroniques. Les Marquises, c'est aussi un projet sur le traitement de certains déchets. Sinon beaucoup de projets de nettoyage : nettoyage de sites, de plages, de rivières. Certains projets aussi de communication envers la population.

Par contre, on a eu aussi la surprise de voir des demandes pour de l'investissement, ce qui fait que l'on prévoit, pour l'année prochaine, l'attribution de subventions pour la partie investissement. Par exemple, la valorisation de déchets verts en compost, mais pour cela il faut un broyeur. C'était très intéressant. La commission a pleinement joué son rôle, c'est ce qui est aussi très intéressant dans la démarche.

Pour les – 100 millions, on fait surtout du redéploiement de crédits sur les actions relatives à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles par rapport à tout ce qui est pollution, qui a été quelque peu surdoté, et là on fait des réajustements et du redéploiement.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Pour la fourmi de feu, on a un peu évolué sur le sujet pour lutter contre la fourmi de feu, qu'est-ce que vous envisagez de faire pour l'exercice 2018 et qu'est-ce que vous avez entrepris en 2017 ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : On a lancé en 2017 une campagne de communication pour expliquer aux gens que lorsqu'on transporte dans les îles des plantes en pots, il vaut mieux nettoyer la terre. Il faudrait déjà sortir les plantes des pots et les transporter avec un minimum de nettoyage, si possible, avec un traitement phytosanitaire pour éviter la propagation dans les autres îles.

Honnêtement, je pense que nous avons perdu la bataille sur Tahiti. Je préfère être honnête. Donc, évitons que cette peste se propage dans les îles. On a de très gros problèmes à gérer avec les gens qui achètent des pots de fleurs contaminées et qui les transportent sans traitement dans les îles, d'où la campagne de communication. On arrive à contenir la diffusion sur Moorea et sur Raiatea parce qu'on a vite réussi à identifier les zones.

Le problème est que l'on est un peu seul au monde dans cette lutte parce qu'il n'y a pas de remède miracle pour le moment. On n'a pas trouvé de prédateurs naturels. La petite fourmi de feu et la grande fourmi de feu sont classées quand même comme étant dans le top 5 des espèces envahissantes les plus menaçantes au monde. On n'a toujours pas compris, on continue à trimballer dans nos valises des plantes, des trucs qu'il ne faut pas. Nous sommes les premiers responsables. On n'a pas encore compris qu'il faut arrêter d'introduire illégalement des plantes sans qu'elles soient traitées.

M^{me} Minarii Galenon : Je souhaitais juste faire une remarque. On ne peut pas non plus laisser faire puisque quand on va en Nouvelle-Zélande, on respecte bien. Quand on va aux États-Unis, on respecte bien. Pourquoi ne respecterait-on pas chez nous ? S'il faut mettre plus d'amendes, on les punit et il n'y aura plus de politique de copinage. C'est cela qu'il faut peut-être arrêter dans notre pays pour que l'on avance plus. Je pense qu'il faut réellement sanctionner, il ne faut pas aussi se dire que l'on est indiscipliné. Ceux qui sont indisciplinés, il faut les sanctionner.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Merci Chantal, c'est effectivement ce que l'on a mis en place dans le nouveau code de l'environnement.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Quand on parle d'environnement, on a tendance à parler de nature mais on oublie de parler du bruit. Est-ce que l'on a pu avancer sur les contraventions qui étaient dressées par rapport aux répétitions de danse ? Il y a quand même beaucoup de gens — je le vois sur Mahina — il y en a qui se sont plaints par rapport à certains groupes de danse qui répétaient dans la semaine. Pour moi, j'estime que ce n'est pas du bruit, j'estime que cela fait partie de notre culture mais apparemment, pour certaines personnes, cela représente du bruit. Est-ce que l'on a évolué sur ce sujet ? Parce que, bien évidemment, le code a été voté mais après ? Dans l'application de la loi ? En face de nous, on a des gendarmes qui sont inflexibles.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Normalement, l'exception culturelle est prévue aujourd'hui dans le texte.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Est-ce qu'ils sont informés ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Ils le sont. Parce que cela a quand même été fait avec le procureur. Après, c'est peut-être de l'excès de zèle.

M. Teva Rohfritsch : Un gendarme qui ignore la loi, c'est quelque chose.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : C'est quand même un peu grave !

En tous les cas, cela marche plutôt bien ailleurs. Donc, il n'y a qu'à Mahina qu'il y a un petit couac.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Il y a peut-être les voisins qui s'y mettent aussi.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Ah, peut-être. Mais en tout cas, le texte vient d'être rendu applicable il y a, je crois, une semaine de cela.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Oui, c'est récent.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Oui parce qu'il y a les délais...

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Le temps de l'application.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : L'exception culturelle est prévue aujourd'hui. Mais, là aussi, c'est peut-être aux maires à jouer un rôle tampon. Je suis quand même assez surpris de voir que le seul maire à accepter les groupes de danse aujourd'hui de partout, c'est le maire de Papeete. Tous les groupes aujourd'hui qui se présentent au Hura Tapairu, quasiment tous, répètent à Papeete.

➤ Chapitre 974 – Réseaux et équipements structurants

M^{me} Élise Vanaa : *Fa'aterehau*, des explications sur les deux aides : « Aides à caractère économique » 20 millions et « Aides à la personne » 50 millions. *Fa'aterehau*, réseaux routiers.

M^{me} Marie-Laure Denis : Pour le 651, « Aides à la personne » 50 millions, ce sont les aides à la connexion. Et le 652 « Aides à caractère économique » 20 millions, ce sont des aides aux ménages pour l'installation de panneaux solaires.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : C'est la disposition que j'ai présenté dernièrement au vote de l'assemblée pour l'installation de panneaux photovoltaïques en sites isolés.

➤ Chapitre 975 – Transports

M^{me} Minarii Galenon : Je souhaitais juste faire une remarque, Madame la présidente.

Je suis un peu gênée. Par respect justement pour le gouvernement, puisque Monsieur le vice-président parlait tout à l'heure de respect, et bien, nous sommes moins nombreux que le gouvernement et leurs collaborateurs. Cela me gêne. Nous sommes en train de travailler, nous ne sommes même pas nombreux au niveau de l'assemblée. Je ne sais pas ce n'est pas mieux de faire une suspension de séance et de reprendre... ? Je ne sais pas. Je suis gênée. Merci.

La présidente : Merci, Chantal. La date a été communiquée à tout le monde depuis longtemps, donc chacun prend ses dispositions.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur le 975, je voudrais avoir des précisions sur la ligne 617 « Études et recherches » où de 13 millions nous passons à 22 millions de plus. Cela correspond à quel type d'études ?

M^{me} Marie Laure Denis : Pour cette augmentation, il y a l'étude pour la desserte aérienne pour 10 millions et l'étude sur la Délégation de service public pour les transports terrestres, à hauteur de 14,7 millions.

➤ Chapitre 976 – Urbanisme, habitat et foncier

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : À quoi correspond l'augmentation du budget pour l'OPH ?

Et ensuite, sur les subventions exceptionnelles, la soustraction qui est opérée.

M. Jean-Christophe Bouissou : Nous revenons à des niveaux de financement de l'OPH tel qu'on l'a connu par le passé. Exceptionnellement, sur 2017, nous avons demandé à l'OPH de faire des efforts d'économie ; ce qui a pu être réalisé puisque nous avons maintenu la subvention versée par le Pays à hauteur de 600 millions F CFP. Et là, nous avons maintenant une augmentation de la production de l'OPH puisque, rien que sur 2017, nous avons livré quand même près de 1 500 aides en matériaux, nous allons construire plus de 400 *fare* MTR, sans compter évidemment dans le département « Travaux » la réalisation des lotissements sociaux. Ce sont des dépenses et des charges supplémentaires, notamment dans les recrutements de personnel sur des CDD, le temps que tout cela se règle.

M^{me} Marie Laure Denis : Sur la deuxième question, il s'agit d'une non-reconduction de crédits qui étaient affectés au CAVC.

M^{me} Yolande Viriamu : *Fa'aterehau*, sur les 1 500, c'est dispatché ? Même pour les 400 *fare*, c'est pour dispatcher dans tous les archipels ?

M. Jean-Christophe Bouissou : Oui. Généralement, c'est moitié-moitié. Pour les constructions de *fare*, si vous regardez dans le budget, nous avons une ligne « Construction Fare OPH Îles-du-vent », c'est-à-dire Tahiti et Moorea, nous avons « Autres archipels », et ce sont à peu près les mêmes budgets qui sont consacrés. Ce qui veut donc dire qu'il y a vraiment un effort de rattrapage qui est réalisé par rapport aux îles.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Je suppose que cela correspond à des études La « Rémunération d'intermédiaires et honoraires ». Vous avez le fléchage de ces études ?

M. Jean-Christophe Bouissou : Oui. Il s'agit de conventions de prestation dans le cadre des PRU (plans de rénovation urbaine) que nous allons mettre en place dans le cadre également des opérations de RHI. Ce sont des crédits qui sont affectés à la Direction de l'habitat et de la ville pour effectuer l'ensemble de ces études pré-opérationnelles.

Figure aussi à l'intérieur une convention de ce que l'on appelle une préfiguration d'agence d'urbanisme en Polynésie. Quand je dis : agence d'urbanisme, je parle de la mise en place du SAGE qui prévoit évidemment la création d'une agence d'urbanisme et de développement, puisque le SAGE est en cours de réalisation.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : N'étant pas une spécialiste du domaine, qu'est-ce que le « *plan de rénovation urbain* » ? Comment cela va s'articuler ? J'avoue que je ne maîtrise pas ce domaine.

M. Jean-Christophe Bouissou : Je ne sais pas si vous vous rappelez, au mois de septembre, nous avons réuni l'ensemble des maires de l'agglomération de Papeete (Mahina à Pirae, Papeete, Faaa, Punaauia) pour travailler ensemble sur ce qu'on appelle la requalification urbaine des quartiers. Si l'on prend par exemple sur Pirae, c'est toute la zone de la Nahoata. Si l'on prend sur Mahina, c'est toute la zone d'Amoe, mais en bord de mer également avec Hitimahana. Toute cette zone-là était circonscrite dans des périmètres que nous avons identifiés, et nous travaillons donc, au travers de la DHV, avec les communes, plus des organismes comme l'ANRU que j'ai rencontré à Paris, Lana, qui nous aide donc à déployer les intelligences nécessaires pour que ces plans de rénovation urbaine aboutissent sur des programmes de rénovation urbaine pour résorber dans le temps ces quartiers insalubres, reconstruire éventuellement.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : C'est la planification de la résorption des quartiers insalubres.

M. Jean-Christophe Bouissou : Voilà, si vous le voulez.

Les chapitres 990 et 991 ne suscitent pas de discussion.

Vote sur les chapitres 973 à 991 et le total des dépenses de fonctionnement :
Adoptés avec 5 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)**

* 12 h 6 : Retour de M. Marcel Tuihani

Procuration de M. Nuihau Laurey à M^{me} la présidente Virginie Bruant

Procuration de M. Ronald Tumahai à M. Antonio Perez

** Procuration de M^{me} Gilda Vaiho à M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami

Sur l'article 8 – Autorisations de programme

Les chapitres 900 et 901 ne suscitent pas de discussion.

Vote sur les chapitres 900 et 901 :
Adoptés avec 5 voix pour (dont 2 procurations) et 2 abstentions (dont 1 procuration)

➤ **Chapitre 903 – Partenariat avec les collectivités**

AMENDEMENT N° 3 (APF 12742 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

Vote sur l'amendement :
Adopté à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 3 procurations)

Vote sur le chapitre 903 amendé :
Adoptés avec 5 voix pour (dont 2 procurations) et 2 abstentions (dont 1 procuration)

➤ Chapitre 904 – Tourisme

AMENDEMENT N° 4 (APF 12743 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

M. Teva Rohfritsch : Est-ce que le Service du tourisme sait où était la dalle ?

M^{me} Tamara Drape Mu : Il s'agit des aménagements qui se font à la pointe Vénus. Apparemment, la dalle qui s'est effondrée est celle qui est à côté des sanitaires. Il y a eu une évaluation des travaux et c'est ce qui justifie ces 30 millions.

M. Bruno Jordan : Pour compléter les propos de Tamara, c'est vrai que cette dalle sert de liaison pour les secours. En fait, la dalle sert de liaison entre les sanitaires et l'accès plages. Du coup, lors des travaux qui ont été effectués cette année, cette dalle s'est écroulée. Ce qu'il faut savoir c'est que la dalle n'avait pas eu de permis de construire auparavant. Donc cela a été fait. Nous en profitons effectivement pour remettre cette dalle aux normes car elle permet la liaison avec les secours.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Nous sommes sur l'aménagement de la pointe Vénus et je vais en profiter pour poser une question. Vous avez réaménagé le parking de la pointe Vénus en ne prenant en considération que les usagers de la plage. Or, un certain nombre d'usagers, qui sont des plaisanciers, ont besoin de descendre leur bateau et de garer leur remorque, mais ils ne trouvent plus de place pour se garer. Résultat : il y a un exode qui se fait du côté de Arue. Je ne sais pas si vous en êtes conscients. Je sais qu'il y a eu un accord avec certains pêcheurs pour que le stockage d'un nombre limité de remorques se fasse face là où se trouve l'association de pêche, à côté du slip. Pour le reste, aujourd'hui, quand on a un bateau et que l'on veut garer sa remorque, on est obligé de prendre quatre places. C'est un peu dommage.

M. Bruno Jordan : C'est vrai que jusqu'à aujourd'hui il n'y avait qu'un seul accès pour la pointe de Vénus pour tout le monde, que ce soit pour l'accès à la plage ou pour l'accès aux pêcheurs. L'idée, dans le cadre du réaménagement, c'est qu'il y ait deux passages distincts. L'un pour les usagers de la plage pointe Vénus, et l'autre directement pour les pêcheurs. Donc, si les plaisanciers veulent utiliser le site pour descendre leur bateau, il faut qu'ils utilisent le chemin de l'association de pêche.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Cela entrainera le blocage de plusieurs places de parking.

M. Bruno Jordan : Il fallait faire un choix. Aujourd'hui, il y a 100 places de parking qui existent avec le nouveau projet. Ce parking comprend l'accès aux PMR et aux bus. Effectivement, c'était ou les usagers de la plage, ou les plaisanciers.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Avant, il y avait les deux. Pourquoi vous n'avez pas pris en considération les deux ?

M. Bruno Jordan : Parce qu'il n'y a pas beaucoup de place dans le cas d'un réaménagement du parking. Donc c'est impossible.

Les chapitres 905 à 908 ne suscitent pas de discussions.

➤ Chapitre 909 – Enseignement

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Nous avons vu qu'un certain nombre de travaux avaient été entrepris, notamment pour la mise en place ou la réfection d'internats. On parle notamment du collège de Rurutu pour la rénovation de l'internat. Mais, en lisant l'ensemble des opérations, je me rends compte que nous ne parlons plus du lycée de Moorea.

M^{me} Marie Luce Domingos : L'AP de Moorea est une AP qui existe depuis 2009. Dès lors que le montant du projet n'augmente pas, cela n'apparaît pas sur le bleu budgétaire. Actuellement, nous n'en sommes toujours qu'à la phase « études ». Nous avons inscrit des crédits de paiement sur cette opération, mais il n'y a pas de mouvement sur l'AP.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Il y avait combien sur cette AP ?

M^{me} Marie Luce Domingos : Le montant de l'AP est de 1,2 milliard.

➤ Chapitre 910 – Santé

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Qu'est-ce que vous appelez l'hôpital Louis Rollin ?

M. Teva Rohfritsch : C'est l'hôpital des Marquises que l'on a baptisé « *Louis Rollin* » qui est le nom d'un médecin qui a sauvé la population marquisienne d'une épidémie.

➤ Chapitre 911 – Vie sociale

AMENDEMENT N° 5 (APF 12744 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

➤ Chapitre 913 – Environnement

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Sur la subvention à la SEM Assainissement des eaux de Tahiti, quand est-ce que les travaux vont commencer pour la construction de l'émissaire de Punaauia ? Ou cela a-t-il déjà commencé ?

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Non parce qu'on est encore sur la phase d'études. C'est pour cela qu'on prévoit le budget que pour l'année prochaine, pour aussi redimensionner l'émissaire en vue du futur développement du projet sur la commune. On est encore en phase d'études et on avait fait voter la subvention au dernier collectif.

➤ Chapitre 914 – Réseaux et équipements structurants

M^{me} Élise Vanaa : *Fa'aterehau*, je vois 15 millions d'études, AP 318-2018, pour l'aménagement du secteur de la rivière de Piafau et l'exutoire de Saint-Hilaire. Et le reste des routes qui ont été endommagées pendant les grandes inondations de ce début d'année : Piafau, Croissant d'or, Faa ?

M. Luc Faatau : Oui, effectivement, on est obligé de passer par des études. Pour les routes sinistrées, là où on n'est pas encore intervenu c'est qu'il y a encore un problème d'assise foncière. Comme vous le savez, on ne peut pas intervenir là où le domaine n'est pas encore maîtrisé, n'est pas encore public, donc on ne s'expose pas.

Piafau est, pour sa grande partie, privée. Là où il y a le lotissement, c'est encore privé pour la plupart. Il faut faire le transfert. Le transfert n'est pas encore là, à l'heure actuelle. C'est en cours.

M^{me} Yolande Viriamu : On a trois projets pour Rapa et j'ai vu « *Agrandissement pont village de Ahurei* » 'aita e nehehene e tau'i les priorités ?

M. Teva Rohfritsch : *A, mea nā reira tā 'oe* ?

M^{me} Yolande Viriamu : *E uira'a noa pa'i. 'Aita e nehehene e tau'i na ni'a i te remblais nō Area* ?

M. Luc Faatau : Mais c'est prévu aussi. Je vais changer surtout s'il s'agit de... Ça va être difficile. On est obligé de refaire.

M. John Toromona : Je tenais d'abord à remercier pour ce qui est inscrit en travaux sur Moorea, mais je m'inquiète quand même sur les tronçons Vaiare-Kia Ora ainsi que Haumi à Afareaitu qui ne sont pas inscrits pour 2018. Ce sont les seuls tronçons qui restent.

M. Luc Faatau : Normalement, il est prévu de boucler tout Moorea en 2018. C'est ce qui est prévu. Il ne reste pas grand-chose à terminer.

M^{me} Yolande Viriamu : *Fa'aterehau, e terā mori i ni'a i te taura'a avion ō Rimatara*. C'est en étude *noa ā* ?

M. Luc Faatau : C'est déjà inscrit. Normalement, cela doit démarrer puisque c'est déjà prévu.

➤ Chapitre 915 – Transports

Le chapitre 915 ne suscite pas de discussion.

Vote sur les chapitres 904 amendé à 910 et 911 amendé à 915 :
Adoptés avec 4 voix pour (dont 2 procurations)* et 2 abstentions (dont 1 procuration)

* 12 h 29 : Départ de M. Marcel Tuihani

➤ Chapitre 916 – Urbanisme, habitat et foncier

AMENDEMENT N° 6 (APF 12745 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

Vote sur l'amendement :
Adopté avec à l'unanimité avec 6 voix pour (dont 3 procurations)

M^{me} Élise Vanaa : Il y a des terres sur Faaa qui appartiennent au Pays, il y a des familles dessus, donc on connaît la situation. Est-ce que le Pays a des projets sur ces parcelles de terre ?

M. Jean-Christophe Bouissou : Alors cela dépend évidemment des parcelles de terres.

Si on dit, par exemple, la terre Haereraaroa que l'on appelle aussi Bonnefin, c'est quand même un terrain qui fait 70 ha et qui est partiellement squatté par des gens. Je crois qu'il y a une volonté commune avec le maire de Faaa de réaliser un aménagement sur le terrain.

Si on prend, sur Tavararo, cette parcelle qui était acquise à Jean-Jacques Lequerré — c'était surtout à l'époque pour éviter l'expulsion des familles qui sont situées sur cette terre — là, à mon avis, au vu de la configuration du quartier, il faut parcelliser et permettre à ces gens-là d'accéder à la propriété de ces terrains. C'est situé sur la colline, c'est en pente. Je pense que ce serait mieux de mettre cela sous forme d'un système de location. Je ne sais pas si le transfert a été réalisé vers l'OPH pour que l'on puisse mettre cela en place, mais je serais assez favorable.

➤ Chapitre 951 – Gestion financière

Vote sur les chapitres 916 amendé et 951 et sur le total des autorisations de programme amendé :
Adoptés avec 4 voix pour (dont 2 procurations) et 2 abstentions (dont 1 procuration)

Les articles 9 à 13 ne suscitent pas de discussions.

Sur l'article 14

AMENDEMENT N° 7 (APF 12746 du 17-11-2017) déposé par M. le vice-président Teva Rohfritsch

Les articles 15 à 19 ne suscitent pas de discussions.

Vote sur les articles 9 à 13, 14 amendé à 19 et sur l'ensemble du projet de délibération amendé :
Adoptés avec 4 voix pour (dont 2 procurations) et 2 abstentions (dont 1 procuration)



*La présidente
de la commission*

Virginie BRUANT